

DOSSIER D'ETUDE N° 72

Septembre 2005



Sandrine VINCENT

---

# Etre grands-parents aujourd'hui

*Synthèse bibliographique*

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
CONTEXTE .....	6
INTRODUCTION.....	7
<b>PARTIE 1. LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE LA GRAND-PARENTALITE. ....</b>	<b>8</b>
1. La répartition des âges de la vie en France.....	8
2. L'évolution d'une population toujours vieillissante.....	8
3. Les différentes situations familiales .....	9
4. 50 % des personnes âgées de 56 ans sont grands-parents, 75 % pour ceux de 66 ans, et 80 % pour ceux de 70 ans.....	9
5. Les « nouveaux grands-parents » : conclusion hâtive ? .....	11
<b>PARTIE 2. LA GRAND-PARENTALITE : IMAGE MEDIATIQUE, IMAGE SOCIALE, IMAGE HISTORIQUE .....</b>	<b>12</b>
1. Les façons d'être grand-mère et grand-père : des images contrastées .....	12
2. La publicité : le passage de « mamie Nova » à mamie « grand-mère -roller » .....	12
3. Le marketing ou le nouveau marché des grands-parents .....	13
4. Que nous montre la littérature jeunesse ?.....	13
5. Les enquêtes de représentations : regards de petits-enfants et regards de grands-parents .....	14
<b>PARTIE 3. MODES DE GARDE : QUELLE IMPLICATION GRAND-PARENTALE ? .....</b>	<b>16</b>
1. Le rappel de l'histoire du mode de garde grand-parental .....	16
2. Garde occasionnelle : deux textes en référence.....	17
3. Les chiffres des itinéraires des enfants gardés quotidiennement.....	18
3.1. Premiers chiffres, premières informations.....	18
3.2. Actualité de la garde grand-parentale .....	19
<i>La garde exclusive par les grands-parents.....</i>	<i>19</i>
<i>Le multi-recours .....</i>	<i>20</i>
<i>Des modes de garde en concurrences ? .....</i>	<i>21</i>

<b>4. Les variables discriminantes du mode de garde grand-parental.....</b>	<b>24</b>
4.1. Distance géographique réduite.....	24
4.2. Différences sociales et entre les lignées féminine ou masculine.....	24
4.3. Divorce et recomposition familiale : cas spécifiques ?.....	26
<b>5. La rémunération des grands-parents : question délicate... sans réponse tranchée.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 4. ROLES ET FONCTIONS DE LA GRAND-PARENTALITE : TRANSMETTRE.....</b>	<b>31</b>
<b>1. « Educateurs en second, les grands-parents sont des amuseurs en premier ».....</b>	<b>31</b>
1.1. Jeux de plein air et de jeux société .....	31
1.2. Des éducateurs malgré eux, sans concurrence avec les parents.....	32
1.3. Tenir la bonne distance... ..	33
1.4. Et que pensent les petits-enfants ?.....	34
<b>2. Préserver la mémoire : des contes, des jeux et des histoires familiales.....</b>	<b>34</b>
2.1. Des jouets en mémoire .....	34
2.2. Les grands-parents garants de l'histoire familiale et inscription identitaire.....	34
<b>3. Transfert et aide familiale.....</b>	<b>35</b>
<b>PARTIE 5. REGARD JURIDIQUE SUR LA GRAND-PARENTALITE : DES DROITS ET DES DEVOIRS</b>	<b>37</b>
<b>1. Quand la loi s'en mêle : rappels des « faits » .....</b>	<b>37</b>
<b>2. Quand les différents existent... ..</b>	<b>38</b>
<b>3. Des grands-mères abusives aux parents refusant .....</b>	<b>39</b>
<b>4. Les devoirs .....</b>	<b>39</b>
<b>5. Le point de vue légal ailleurs .....</b>	<b>40</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>41</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>44</b>

Etre grand-parent aujourd'hui. Vaste sujet que celui traité par Sandrine Vincent. Vaste mais au combien essentiel lorsqu'on replace ces grands-parents de la famille contemporaine. Tour à tour indépendants et solidaires, incarnation de l'autorité et confidents, les figures que revêtent les grands parents d'aujourd'hui sont multiples et mouvantes. C'est ce que nous montre Sandrine Vincent dans cette synthèse de la littérature sur le sujet. En mobilisant des enquêtes, des livres et des articles d'origines et de statuts divers, elle fait un usage intéressant des données actuellement disponibles. De ce travail, il ressort à la fois des invariants, des transformations et de nombreuses questions sur lesquelles les sources disponibles ne permettent pas de répondre.

Parmi les transformations, on notera notamment l'essor de cette grand-parentalité ou, du moins, l'allongement du temps de cohabitation entre petits-enfants et grands-parents du fait de l'accroissement de la durée de vie. Cette augmentation doit cependant être nuancée en raison de l'âge plus tardif des naissances. Ces évolutions démographiques ont également un impact sur l'image de cette grand-parentalité. Vivre plus vieux et en meilleure santé se traduit par un changement d'image de la vieillesse et l'émergence du phénomène des « panthères grises » c'est-à-dire de seniors actifs, consommateurs et hédonistes. La publicité qu'étudie Sandrine Vincent est en cela représentative de ce changement de vision. On passe de la publicité de style « Mamie Nova » où l'image véhiculée est celle de la grand-mère traditionnelle aux cheveux gris entourée de ses chats et cuisinant avec amour à celle de la grand-mère en roller, symbole du dynamisme de ce nouveau « 3<sup>ème</sup> âge ». Ces changements ne sont d'ailleurs pas forcément exclusifs. La publicité véhicule ainsi ces multiples images en fonction des produits qu'elle vante et des publics qu'elle cible. On ne s'étonnera pas, ainsi, de voir se côtoyer des images parfois contradictoires dans une même page de publicité en fonction du public cible : parents/enfants pour des produits alimentaires où la figure grand-paternelle incarne le maintien des valeurs, d'un savoir-faire traditionnel et rassurant *versus* un 3<sup>ème</sup> âge actif pour certains produits qui lui sont destinés et qui lui renvoient une image de dynamisme et de consommateurs dont la seule distinction avec les autres est d'avoir des cheveux gris (voyages, produits spécifiques...).

De cette cohabitation d'images, l'auteur conclue au brouillage de la catégorie « 3<sup>ème</sup> âge » renvoyant à des facettes différentes d'un même public qui peut être à la fois dynamique et garant de valeurs plus traditionnelles, qui peut être dans le mouvement et incarner un temps plus lent où le souvenir et la transmission de savoir-faire et savoir être est important.

Parmi les invariants, on notera le rôle que jouent les grands parents dans la transmission de valeurs. Ils occupent en cela une position particulière dans l'éducation des enfants. Ils ne sont pas une institution et sont donc dégagés du rôle formel de transmission du savoir que détient l'école. Ils n'incarnent pas non plus la même autorité et le même pouvoir que les parents même s'ils appartiennent de fait à la famille. Sandrine Vincent met ainsi en avant les zones particulières d'intervention des grands-parents : le jeu, le rôle de confidents, de transmetteurs de l'histoire familiale, de valeurs sociales... Occuper une place particulière dans l'éducation des enfants sans avoir de statut défini ne va cependant pas sans poser de problèmes. Ainsi S. Vincent repère les conflits qui peuvent naître entre grands-parents et parents sur ce que doit être l'éducation des enfants.

Enfin, S. Vincent soulève de nombreuses questions liées à la faible connaissance dont on dispose sur le rôle et la place des grands-parents. Si ces questions apparaissent dans toutes les parties du rapport, elles sont particulièrement nombreuses dans les parties qu'elle consacre aux modes de garde et au regard juridique sur la grand-parentalité.

S. Vincent analyse et synthétise les principales données dont on dispose sur l'implication des grands-parents dans la garde des enfants. Elle note ainsi que les grands-parents sont un mode de garde particulièrement utilisé. Ainsi, selon l'enquête « Modes de garde et accueil des jeunes enfants » de la Drees, 20 % des enfants de moins de 7 ans sont pris en charge par leurs grands-parents ou arrière-grands-parents. Elle note que ce recours est historiquement ancien, qu'il serait le fait surtout des non diplômés et des personnes économiquement les moins favorisées. De même, le recours aux grands-parents serait fréquent dans les petites agglomérations où l'offre de services de garde est assez faible, que ce recours augmente en fonction de la proximité géographique entre les domiciles des parents et celui des grands-parents (ce qui désavantagerait les personnes habitant dans de grandes agglomérations comme Paris où, en raison de la mobilité professionnelle, les grands-parents ne résident pas dans la même région).

Elle passe également en revue les éléments dont on dispose sur la répartition des rôles dans la garde des enfants. Elle note que les grands-mères semblent plus sollicitées que les grands-pères. Cette constatation renvoie aux figures traditionnelles de la solidarité familiale qui confie une place spécifique aux femmes dans le domaine du « care », à la fois en direction des ascendants et des enfants. S. Vincent examine cette place et la situe dans le cadre du « don et contre-don ».

Confier ses enfants à la garde de la grand-mère, c'est se donner pour les mères la possibilité de maintenir une activité professionnelle et s'échapper ainsi du modèle de domination masculine. Mais, c'est aussi reconnaître la valeur de sa propre mère en lui confiant ses enfants.

Au-delà de ces informations, S. Vincent fait le constat d'une relative pauvreté des enquêtes, ouvrages ou articles portant sur la grand-parentalité. De même, lorsqu'ils existent, ils ne sont pas exempts de reproches. Ainsi, les études sur la grand-parentalité sont souvent sexuées. Prises dans l'optique du « care », elles font la part belle aux grands-mères et laissent de côté le rôle et la place des grands-pères. De même, la grand-parentalité n'est souvent abordée que pour la petite enfance. On ne dispose que de peu d'informations sur le rôle des grands-parents lorsque l'enfant grandit (*quid* de l'adolescence ?). Enfin, les données sont très rares sur les populations étrangères et la transmission des valeurs familiales.

Sur un autre registre, celui de la garde, les données sont également rares même si l'enquête Drees peut apporter des éléments (si ces éléments sont exploités).

Finalement S. Vincent arrive au constat, partagé par le lecteur de son rapport, d'un manque d'information sur les grands-parents et leurs rôles. Un constat qui plaide pour la poursuite de recherches dans ce domaine.

**Gilles Nezosi**  
**Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche**  
**Caisse nationale des Allocations familiales**

## CONTEXTE

---

Les grands-parents représentent une figure importante voire essentielle de la famille. Ceux d'aujourd'hui ne semblent pas tout à fait comparables à ceux d'hier. Plus nombreux, plus « jeunes », plus actifs, plus riches, en meilleure santé, ils semblent avoir d'autres besoins et d'autres intérêts que ceux des générations précédentes. Ces nouveaux « grands-parents » affichent leur dynamisme et sont tout autant les garants de valeurs plus traditionnelles, de la transmission de savoir-faire et savoir être incarnant également le souvenir et le passé... Les termes s'entrechoquent, les représentations sont à la réflexion plus floues qu'il n'y paraît de prime abord. Une coexistence de pratiques se font jours dès que l'on cherche à s'interroger sur les grands-parents. Afin de clarifier, les rôles et fonctions de la grand-parentalité contemporaine, française et étrangère, nous avons réalisé une synthèse bibliographique. Pour ce faire nous avons examiné 5 aspects de cette grand-parentalité contemporaine :

1. Le contexte socio-démographique de la grand-parentalité
2. Le grand-parentalité : image médiatique, image sociale, image historique
3. Modes de garde : quelle implication grand-parentale
4. Rôles et fonctions de la grand-parentalité : transmettre
5. Regard juridique sur la grand-parentalité : des droits et des devoirs

Les recherches bibliographiques ont été menés en grande partie à partir des banques de données disponibles sur sites Internet ce qui a permis d'éditer les notices pour les achats et de repérer les ouvrages ou revues pour le prêt (Banque de données OPAL de la bibliothèque nationale de France ; Système Universitaire de documentation SUDOC, Abes, INED, Insee, la CNAF).

Les mots suivants ont systématiquement été utilisés : grands-parents, grand-parentalité, grand-père, grand-mère, génération, petit-enfant, transmission(s), échange(s) entre les générations, lien(s) familial (liaux), lien(s) intergénérationnel(s), cadeaux, jouets, don(s), héritage(s), mémoire, transmission, filiation, droit de la famille, relation familiale, divorce – grands-parents, recomposition(s) familiale(s).

Les périodiques et magazines grand-public suivants ont été contrôlés sur une dizaine d'années : Parents, Enfants Magazines, Famili, Top famille, le Monde, le Journal des psychologues, Femme actuelle, Avantage, Seniors Magazine, Marketing Magazine, ...

Les revues professionnelles ont été examinées également sur une dizaine d'années : La revue du jouet, Dialogue, la Revue familiale internationale, Revue française de sociologie, Revue Française de Pédagogie, l'Ecole des parents, Le Groupe familial, Insee Première, Consommation et modes de vie, Gérontologie et société, Futurible, Revue internationale de l'éducation familiale, Données sociales, Drees, Families in Society, Family Relations, Journal of Marriage and the Family, La famiglia, Generations, Journal of Family Psychology, Ageing and Society, The Gerontologist, ...

## INTRODUCTION

---

« L'ancienne génération » est à l'honneur chez Barbie dans la gamme la « Famille du Bonheur ». Les jouets Mattel viennent de sortir des poupées mannequins de « Grands-parents » encore fringants, légèrement liftés (un léger empâtement est tout juste visible sur le bas du visage), avec les cheveux poivres et sels et un look assez traditionnel (pantalons à pinces et petit gilet pour lui, et tailleur pour elle). Ces grands-parents « très BC-BG » sont par ailleurs vendus les bras chargés de cadeaux. Le président de Mattel explique que les grands-parents ont une place importante dans la famille d'aujourd'hui et sont un repère très fort pour les enfants. Ainsi, on ne peut (pourrait ?) plus les écarter du modèle familial... Ce fait peut paraître pour le moins anecdotique alors qu'il constitue un des témoignages de l'évolution des représentations et des rôles des grands-parents dans notre société. Les jouets sont autant emblématiques d'évolutions sociales profondes qu'ils sont un médiateur privilégié de la socialisation enfantine c'est-à-dire un catalyseur et un analyseur des conduites de communication, de transmission et d'éducation en cours dans la société (Vincent, 2001). Aujourd'hui, il semble que l'importance des grands-parents ne peut nous échapper... Ils apparaissent au centre de préoccupations « nouvelles », à une époque où l'on constate une diminution de la taille des familles et une augmentation du nombre de grands-parents. Jusque-là très peu envisagés dans les textes s'adressant au « grand-public » ou scientifiques, on enregistre depuis quelques années une multiplication des ouvrages, articles, sites Internet, guides et autres reportages sur les « nouveaux » grands-parents. Il devient alors indispensable de s'interroger sur cette grand-parentalité perçue comme « inédite » dans des familles contemporaines en plein bouleversement démographiques et sociologiques. La réalisation de cette synthèse bibliographique sur la grand-parentalité s'attache à en montrer les différents aspects.

Avec l'accroissement avérée de l'espérance de vie, la disponibilité plus grande des grands-parents « retraités » mais encore « actifs » car leur santé est meilleure, avec les évolutions actuelles de la famille, on se doit de démarrer ce travail par un rappel démographique. Les grands-mères sont-elles perçues comme des « Super-mamies » ou des « mamies-gâteaux » ? La grande majorité des articles de la presse grand-public débute sur le rappel de l'évolution de ces grands-parents dont il faut respecter les connaissances et les expériences... Ils sont « devenus » dynamiques, surfant sur le net, indépendants et débordés par leurs activités, mais toujours serviables... Ces images méritent d'être confrontées aux autres sources de la littérature : celle enfantine d'une part ; et celle des enquêtes qui ont questionné les représentations de la grand-parentalité d'autre part. Ces représentations de la grand-parentalité seront examinées dans une seconde partie. Il sera également abordé la question des « grands-parents baby-sitters » occasionnels ou réguliers de leurs petits-enfants ainsi que celles des relations à l'intérieur de la famille (Partie 3). Confidants avisés, détenteurs de la mémoire et de la tradition, les « nouveaux » rôles et fonctions des grands-parents seront ensuite interrogés dans une quatrième partie. Nous nous intéresserons plus spécifiquement aux sources scientifiques qui ont conceptualisé la grand-parentalité. L'ensemble de ces points sont aussi traités à travers une connaissance légale inévitable en cinquième partie.

---

<sup>1</sup> La famille du bonheur se compose de Midge (Barbie), Alan (Ken) et de leurs deux enfants Ryan et Nikki., le bébé du couple (né il y a un an).

## PARTIE 1. LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE LA GRAND-PARENTALITE<sup>2</sup>.

Il apparaît indispensable de balayer l'ensemble des phénomènes démographiques à travers ses différents aspects afin de replacer la grand-parentalité et les familles en contexte. L'INSEE, source principale des données, apportent aux différents auteurs les chiffres indispensables pour comprendre les familles. « L'état » de la grand-parentalité à un moment donné dépend de plusieurs facteurs concomitants : l'espérance de vie, la natalité, l'âge du premier enfant, et les modes de vie. Nous interrogerons également avec Vincent Gourdon, historien, la notion de « nouveaux » grands-parents.

### 1. La répartition des âges de la vie en France

Si l'on retient la structure de la population en catégories d'âges sur les quatre derniers recensements de population, on constate que les jeunes générations diminuent (les moins de 25 ans), les générations intermédiaires sont stables et les générations âgées augmentent (les plus de 65 ans). Ainsi, en 2002, on observe qu'un quart de la population a moins de 20 ans. Les trois cinquièmes ont entre 20 et 64 ans. Et un cinquième de la population a plus de 65 ans. Les moins de 20 ans, qui constituent 25 % de la population en 2000, seront 21 % en 2030. Les plus de 65 ans augmentent, quant à eux, en nombre et en proportion et ce phénomène va s'accroître. D'après les projections de l'INSEE, l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la génération dite du baby-boom feront que la croissance de la population âgée de plus de 60 ans atteindra près de 25 % d'ici l'an 2031 (en 2000, un français sur cinq ; en 2030, un français sur trois).

	Population	Moins de 20 ans		De 20 à 64 ans		+ de 65 ans	
<b>1995</b>	59 315,1	15 663,2	26,4	34 845,4	58,8	8 806,6	14,8
<b>2000</b>	60 434,5	15 611,3	25,8	35 266,7	58,4	9 556,5	15,8
<b>2002(p)</b>	61 074,5	15 598,0	25,5	35 696,1	58,5	9 780,5	16,0
<b>2003 (p)</b>	61 387,0	15 593,7	25,4	35 916,4	58,5	9 876,9	16,1

Source : INSEE 2002 et 2003 ; bilans démographiques 2001/2002

### 2. L'évolution d'une population toujours vieillissante

L'évolution du vieillissement de la population est liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à la faiblesse des niveaux de fécondité. L'espérance de vie est en constante progression (77,5 ans en moyenne). Par ailleurs, la différence entre les sexes semble se réduire. En 1987, l'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine était de 8,2 ans, alors qu'aujourd'hui il est de 7,5 ans (l'espérance de vie à la naissance moyenne pour les hommes de 75,2 ans et de 82,7 ans pour les femmes). Les démographes prévoient une augmentation spectaculaire du nombre de personnes qui vont dépasser les 100 ans de vie. « Atteindre son centième anniversaire, fait exceptionnel il y a 50 ans, devient presque banal : en France par exemple, alors que le nombre de centenaires était estimé à 200 en 1950 ans, l'INSEE l'évaluait à 6840 au 1<sup>er</sup> janvier 1998, soit une croissance annuelle de près de 8 % » (Jacques VALLIN, France MESLE, 2001, *op. cit.*). La projection établit sur le recensement de 1999, chiffre le nombre de centenaires à 150 000 en 2050.

<sup>2</sup> Nous renvoyons pour cette partie au dossier d'études de la CNAF n° 52 de janvier 2004, qui est particulièrement complet sur les évolutions démographiques des familles et apportent une compilation de données et d'informations sur la démographie en France, en Europe et dans le monde.

<sup>3</sup> Rapport sur les comptes de la Nation, 2000.

Que nous dis l'avenir dans les pays développés (Europe et USA) ? Entre 1990 et 2020, la population des moins de 50 ans va croître de 1 % seulement alors que les plus de 50 ans va connaître une croissance de 75 %. Rappelons que comme en France, ces améliorations de l'espérance de vie sont dues aux progrès de la médecine, à une meilleure hygiène alimentaire et générale, à des conditions de vie (habitat et économiques) toujours plus satisfaisantes...

### 3. Les différentes situations familiales

La répartition des enfants selon les diverses situations familiales est intéressante à examiner dans la mesure où elles peuvent constituer autant de situations de grand-parentalités différenciées (qui ont notamment de l'importance en cas de « crises » familiales pour reprendre les termes de Marie Françoise Fuchs et Loly Clerc (2001) : divorces, recompositions, etc.). Avec aujourd'hui, près d'un ménage sur deux qui est une famille, on dénombre 85 % des enfants qui vivent dans une famille couple (70 % d'entre eux vivent avec leurs deux parents mariés et 15 % vivent avec leurs parents non mariés, dont 5 % à la faveur d'une nouvelle union) (INED, 2001). Les familles couples représentent 80 % des familles et 34,5 % des ménages. Les familles monoparentales composent quant à elles 16 % des familles et 8 % des ménages.

La famille classique composée d'au moins un enfant et de ses deux parents cohabitant demeure le modèle très fortement dominant. Cette structure familiale est proche de celle observée en 1968 : 36 % des ménages étaient des familles.

Aujourd'hui, les familles monoparentales représentent environ 16 % des familles. En 1997, le nombre de familles d'un seul parent représente presque 20 % du nombre total de familles, et seulement 16 % en 1999. En 1990, les foyers à parent unique représentaient 14 % des familles ayant des enfants à charge, et 10 % en 1982. Elles résultent de l'accroissement des divorces et des séparations et non du veuvage comme c'était le cas avant. « Pour l'INSEE (Flipo Anne, Le Blanc David, Laferrère Anne, 1999) la composition des ménages pourrait se stabiliser et la proportion de familles monoparentales pourrait cesser d'augmenter, la vie en couple étant moins fréquente avant 60 ans et davantage après » (cité par Crepin, CNAF, 2004, p. 33). Enfin, les familles recomposées sont elles aussi de plus en plus nombreuses mais au bout du compte assez rares. Seulement, 6 % des enfants vivent dans l'une d'entre elles. Sur un total de 14, 6 millions de couples, 6, 2 % (soit 905 200) vivent avec un enfant de moins de 18 ans, dont 545 000 avec au moins un enfant autre que l'un des enfants du conjoint.

### 4. 50 % des personnes âgées de 56 ans sont grands-parents, 75 % pour ceux de 66 ans, et 80 % pour ceux de 70 ans.

En 1999, 12,6 millions de personnes sont grands-parents. Ce chiffre, qui dépend de la natalité, est en constante augmentation. Si l'on retient l'âge de 56 ans, comme âge de référence, les grands-mères sont plus nombreuses que les grands-pères. Les premières sont également plus jeunes lors de la naissance du premier petit-enfant : 49,9 ans en moyenne alors que les grands-pères ont eux, 52,5 ans en moyenne. « L'écart d'âge étant, de façon mécanique, le même qu'au moment de la mise en couple. Les maternités étant plus tardives d'une génération à l'autre, l'âge de l'entrée dans la grand-parentalité est également plus tardif » (Crepin, *op. cit.*, p. 33). Les grands-parents ont en moyenne quatre petits-enfants, ce nombre dépendant du nombre de leurs propres enfants.

---

<sup>4</sup> Rappel : Une famille est définie comme un ensemble d'au moins deux personnes du même ménage, et forme soit un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit un parent et de ses enfants (ex. famille monoparentale).

<sup>5</sup> Rappel : Un ménage peut se composer de plusieurs familles, ou d'une famille et un ou plusieurs isolés.

Entre 60 et 64 ans, 85 % des hommes et 73 % des femmes vivent en couple. Entre 70 et 74 ans, 85 % des hommes et 50 % des femmes vivent ensemble. Ce point est important car lorsqu'on parle de grand-parentalité nous verrons que l'on fait plus facilement référence à la grand-mère qu'au grand-père. L'INSEE (Francine CASSAN, Magali MAZUY, Laurent TOULENOM, 2001) rappelle que le nombre total de grands-parents s'accroît régulièrement puisque les générations nées vers 1920, qui ont aujourd'hui 80 ans, comptent plus de 80 % de grands-pères et de grands-mères, alors que celles nées autour de 1900 n'en comptaient, au même âge que 70 %. Le temps de la grand-parentalité s'est rallongé : on est grands-parents plus longtemps aujourd'hui qu'il y a 50 ans (et on peut même connaître l'arrière grand-parentalité). Ainsi, comme la plupart des gens vivent jusqu'à un âge avancé, les liens familiaux intergénérationnels durent beaucoup plus longtemps qu'auparavant. Les parents et les enfants partagent maintenant jusqu'à 50 ans ensemble, soit environ le double des générations précédentes. Mais des inégalités existent : on est moins longtemps grand-mère et grand-père selon les milieux sociaux. « Ainsi, les ouvriers ont, à 35 ans, une espérance de vie inférieure de six ans et demi à celle des cadres membres des professions libérales : 38 ans contre 44,5 ans. Les décès d'ouvriers entre 30 et 75 ans sont supérieurs de 18 % à la moyenne. A l'inverse pour les cadres et les membres des professions libérales, les décès dans cette tranche d'âge sont inférieurs de 40 % à la moyenne » (Données Sociales, 2001/2002, p. 228). Les enfants de milieux populaires ont donc à la fois moins de grands-parents et moins de chance de les côtoyer longtemps.

Du fait de l'allongement de la durée de vie, chaque génération compte davantage de grands-parents et arrière-grands-parents. En 1999, environ 30 000 familles françaises comprennent cinq générations, des enfants aux arrière-arrière-grands-parents (Le Monde du 5 décembre 2000). Sur les 12,6 millions de grands-parents, on en recense 2 millions qui sont également arrière-grands-parents, et 30 000 arrière-arrière-grands-parents (le nombre des trisaïeux étant lui aussi en constante augmentation).

40 % des arrière-grands-parents ont entre 80 et 89 ans, 50 % ont plus de 90 ans. Les femmes ayant une espérance de vie plus longue que les hommes, 70 % des arrière-grands-parents sont des femmes.

La famille française connaît donc une évolution structurelle importante, dû notamment à l'allongement de la vie. Geneviève Arfeux-Vaucher résume de façon imagée ces familles qui ont : « plus d'étages mais avec moins de locataires » (2003). Il faut donc en retenir un rétrécissement des fratries et une structure de la famille plus allongée avec moins de personnes par génération, mais plus de générations en présence dans un contexte géographique plus éclatée. Cette « constellation familiale » verticale côtoient des familles où le réseau horizontal s'élargit. On veut parler des familles recomposées après la séparation d'un couple d'origine (à l'inverse les familles monoparentales voient leurs réseaux familiaux diminuer).

Intéressants sont ces constats, qui pourtant reflètent aussi la complexité d'établir une relation entre l'appartenance à un groupe d'âge particulier, les rôles et fonctions familiales (comme être un grand-parent ou même arrière-grand-parent par exemple) et les liens intergénérationnels. On peut alors s'interroger, à l'instar des Canadiens, sur les catégorisations d'âge et l'hétérogénéité des générations âgées de plus de 65 ans. Ces derniers ne renvoient-ils pas à des réalités différentes, à des situations différentes ? Le Canada, en questionnant le vieillissement de la population, considère que cette classification englobe une population trop large qui « se perd dans l'utilisation d'expressions comme 'les aînés' » (Institut Vanier, 2003)... En France, Clerc Loly (2003, p. 39) fait le même constat en rappelant que le « troisième âge » *était* une « expression fourre-tout où l'on s'empressait de faire rentrer quiconque prenait sa retraite et sa carte Vermeil. Aujourd'hui, ce n'est plus si simple. Il faut compter avec les aînés: ils sont jeunes, vigoureux et veulent jouer un rôle dans cette nouvelle famille ». Ces aînés, dont il est question ici, sont plus souvent appelé les « seniors ». Ces

---

<sup>6</sup> Le faible nombre de recherches et de données sur les grands-pères en constituent la preuve indéniable.

terminologies différenciées questionnent surtout la complexité de définir et de comprendre qui sont les plus âgés de notre société. Ainsi comme le rappelle encore Clerc Loly (2003, p. 39), les grands-parents correspondent à plusieurs générations selon un découpage en tranche d'âges. La retraite semble marquer une première étape dans ce fractionnement en tranches d'âges, bien qu'il y ait de plus en plus de grands-parents à 50 ans. Les jeunes retraités de 60 à 74 ans qui « se sentent plus jeunes que leur état civil tend à le prouver et ont une envie de vivre et de jouir de la vie, ce que leur autorise en outre une retraite souvent confortable, spécialement chez les cadres. Leur autonomie financière est telle qu'ils peuvent aussi se permettre d'aider leurs enfants. » Les 75-84 ans qui sont plutôt en bonne santé, autonomes, actifs et vivent parfois avec une aide à domicile. Enfin, les plus de 85 ans, qui vivent chez eux ou en maison de retraite et dont l'autonomie est plus difficile et la solitude plus grande. Ce découpage en âges de la vie montre les différences de vécu, de perceptions et de pratiques. Il renvoie surtout à la place que les grands-parents occupent ou souhaitent occuper dans la société. Ces constats peuvent être complétés par le sondage réalisé par le CSA en novembre 2002 (Sondage CSA / Conseil économique et social le regard des Français sur les générations : identifications, relations perçues et attentes, 21/11/2002) pour la deuxième biennale du futur.

La vie est conçue comme un cycle comportant des périodes fondées sur une combinaison de contraintes biologiques et d'assignations institutionnelles et sociales, et toute partition des âges doit serrer au plus près la succession des étapes du cycle.

On voit apparaître toute sorte de naturalisation des âges de la vie. . Le concept du cycle de vie se construit alors sur l'image d'une succession de phases que les individus parcourent automatiquement suivant les étapes d'une socialisation conduisant à la maturité, puis du vieillissement conduisant à la mort. Le déroulement de l'existence est, de fait, scandé par de tels processus, par des passages et des ruptures. P.71 Godard.

La définition des âges de la vie dépend de la manière dont une société crée ses concepts d'âge en distribuant les rôles entre les différentes catégories d'âge. p ; 72

## **5. Les « nouveaux grands-parents » : conclusion hâtive ?**

En raison de l'amélioration des conditions de vie, croisées avec le dynamisme économique, l'aménagement des temps de travail, les aides sociales, ou encore l'amélioration des services de santé, les grands-parents montrent un « nouveau visage » et ont une « nouvelle » place notamment dans les « solidarités familiales ». Cette terminologie des « nouveaux grands-parents », reprise systématiquement dans la très grande majorité des textes (qu'ils soient scientifiques ou grand-public) ne seraient pas totalement adéquate... Pour Vincent Gourdon, historien, ce vocabulaire est inexact car il s'appuie sur un ensemble d'affirmations qu'il juge trop peu étayées et ne prend pas en compte la réalité historique. Cet auteur apporte alors les garanties de la présence des grands-parents dans les sociétés traditionnelles en examinant les registres paroissiaux et de l'état civil pour reconstituer les trajectoires familiales et les généalogies. Il nous montre l'insuffisance de l'argument démographique attestant que les grands-parents ne survivaient qu'exceptionnellement jusqu'à la naissance de leurs petits-enfants avant 1945 (ou la fin du XIXe siècle, selon certains auteurs). Pour Vincent Gourdon, une très large majorité des enfants avait la possibilité « démographique » de côtoyer dans leurs jeunes années un aïeul au moins (p.17) : « A la naissance, un enfant possède encore plus de la moitié de ses grands-parents (52,6 %) » (p. 19). Ainsi, « le schéma explicatif de type démographique pêche cependant à plusieurs niveaux et se trouve de ce fait invalidé sur le fond. En effet, il n'est pas certain qu'un modèle radicalement nouveau des grands-parents ait émergé depuis la Seconde Guerre mondiale, ni même depuis la fin du XIXème siècle. » (Gourdon Vincent, p. 15). L'explication de ce modèle normatif du « nouveau grand-parent » renvoie peut-être moins à une réalité démographique qu'à la perception d'une réalité sociale plus inédite : les « nouvelles » représentations de la grand-parentalité et éventuellement à une redéfinition ou une réflexion sociale des fonctions et rôles de la grand-parentalité. La grand-parentalité doit alors être envisagé comme un fait social, culturel et construit qui doit être défini en fonction du cycle de la vie et ce que cela engendre mais aussi en fonction des autres rapports sociaux de parenté, de classe et de sexe.

## **PARTIE 2. LA GRAND-PARENTALITE : IMAGE MEDIATIQUE, IMAGE SOCIALE, IMAGE HISTORIQUE**

---

### **1. Les façons d'être grand-mère et grand-père : des images contrastées**

Deux images semblent s'affronter. La première, positive, renvoie à une certaine nostalgie, de celle de grands-parents tendres et généreux et de jeunes enfants sages, image d'Epinal d'un « bon vieux temps » qui n'a sûrement jamais existé en ces termes aussi simpliste et aussi généraliste... En ce domaine des représentations de la grand-parentalité, d'autres portraits de grands-parents se présentent valorisant le dynamisme et l'individualisme de « seniors » actifs et en pleine forme... toujours aussi charmants mais plus individualistes (c'est-à-dire moins enclin à la dévotion de leur progéniture)... Pour Marie-Claude Mietkiewicz et C. Collin, qui travaillent sur les représentations de la grand-parentalité, « les images obsolètes de petites dames melliflues qui tricotent dans leur fauteuil, un chat blotti sur les genoux et de vieillards cacochymes qui fument la pipe et lisent le journal au coin du feu se sont évanouies pour laisser place aux « nouveaux » grands-parents » (2000). Cette première image correspondant plus aujourd'hui aux arrière-grands-parents. Mais est-ce bien le cas ? Et surtout quand est-il de cette « nouvelle » grand-parentalité ? La publicité, les magazines, le cinéma plus que les livres nous offrent un ensemble de « prototypes » de grands-parents (plutôt des grands-mères d'ailleurs).

### **2. La publicité : le passage de « mamie Nova » à mamie « grand-mère -roller »**

Contribuant à fabriquer et renforcer les stéréotypes sociaux, la publicité est aussi un bon marqueur des évolutions sociales. Traditionnellement en avant garde, elle nous propose les tendances récentes du marché de la consommation. On notera la présence des petits-enfants vantant des produits à destination des sexagénaires « actifs et bienveillants ». Concernant les représentations de la grand-parentalité, elle forge (ou force) le passage depuis quelques années, d'une grand-mère « vieillissante » mais bonne conseillère et dépositaire du savoir de recettes anciennes (Mamie Nova, « La mère Denis », etc.) à une grand-mère dynamique et active (l'Oréal, ou Kinder). Un certain « jeunisme » est également présent : les grands-mères sont sans âges et « de plus en plus jeunes ». Des grands-mères qui comprennent les adolescents en les laissant à leur fantaisie mais qui sont là pour les bons conseils d'antan (Javel, La Croix). Ces grands-parents emmènent même leurs petits-enfants à EuroDisney (dans une voiture certes d'une autre époque). Ces grands-parents sont représentés comme ayant désormais du temps (plus que les parents), une forme physique suffisante et beaucoup d'audace pour prendre les « montagnes russes » avec la plus jeune génération (Publicité télévisuelle EuroDisney). Ils sont aussi « à l'écoute » leurs petits-enfants qui apparemment leur rendent bien au vue des visages ravies des plus jeunes dont on peut remarquer la complicité intergénérationnelle, (Gâteau, Alsa). Des grands-mères qui ont leur fête chaque premier dimanche du mois de mars. C'est ainsi l'occasion pour Café Grand-mère d'organiser la plus grande opération promotionnelle de l'année. Un kit pédagogique a même été spécialement réalisé sous l'intitulé « Dis grand-mère, comment c'était avant ? ». Les médias semblent leur donner une nouvelle place et ont le vent en poupe. Dans *La Boum*, voici vingt ans, Denise Grey, qui jouait le rôle de la grand-mère de Sophie Marceau, était une délicieuse mamie, complice de toutes les frasques de sa petite-fille! Et pas toujours présente physiquement car voyageant énormément... Cette « jeune » grand-mère dynamique, on la retrouve même « démissionnaire » dans un nouveau spot publicitaire puisqu'elle préfère –de loin- les voyages au soleil à la garde de sa petite-fille... (Publicité, Nouvelles Frontières, 2005). Le trait est poussé mais stigmatise peut-être aussi une nouvelle grand-parentalité plus indépendante et moins encline à la

---

<sup>7</sup> Il coûte une quinzaine d'Euros. Sous forme de guide d'intervention pour l'enseignant et la grand-mère et de fiche qui servent de support de jeux autour du qu'est-ce qu'une grand-mère ?

dévotion de ses enfants et petits-enfants. Ces grand-mères de « télé » font d'ailleurs peut-être rêver plus les grands-parents que les petits-enfants. S'il y a les nouvelles grands-mères, y a-t-il de nouveaux grands-pères ?

### 3. Le marketing ou le nouveau marché des grands-parents

Les grands-pères sont plus rares ! D'une manière générale, ils sont, eux, moins présents dans le monde publicitaire. Ils apparaissent pour les publicités de jardinage (éventuellement), et en sportifs dans une comédie musicale aquatique pour eau minérale (Evian). Les grands-pères sont plutôt dépeints comme des hommes d'action qui apprennent les choses de la vie quotidienne (Gardin, auto) à leurs petits-enfants. Dans la presse, on les retrouve poussant une poussette de façon énergique (Poussette, Chicco). Ils sont représentés dans les publicités pour les banques (certainement en raison de leurs « compétences » pour la gestion de l'argent). C'est à leur instar que l'on glisse de l'image du grand-père à celle du *senior* encore actif malgré sa retraite. Le marketing ne s'y trompe pas en répondant à des « besoins inconnus ou non satisfaits jusqu'alors. [...] Ils n'ont rien de commun avec les papy et mamies d'hier. Ils profitent de leur temps et de leur argent. Ils marchent, ils sortent, ils courent, font du sport, sont hyperactifs » (Marketing magazine, 01/04/2000). Des nouveaux concepts dans l'agroalimentaire apparaissent à l'étranger (Céréales en nouveaux conditionnements, Yaourt-céréales enrichis en vitamine D, calcium, et magnésium pour renforcer la masse osseuse, ou pour prévenir des problèmes cardiovasculaires). Ces nouveaux « alicaments » arrivent doucement en France où l'on trouve déjà un nouveau yaourt « chasseur » de cholestérol, produit dont l'efficacité est vantée par le comédien Jacques Weber. Pour autant certaines publicités continuent de s'adresser aux grands-parents comme à des « malades » et cherchent à toucher un clientèle plus âgée (Fauteuils, Baignoires issus de matériel médicalisé avec un design amélioré). Pour Serge Guerin (2000), professeur en science de l'éducation, cette image de Seniors-dynamiques s'oppose même à l'image de grands-parents (Marketing Magazine, 01/12/2001). L'offensive publicitaire est donc bien présente vis-à-vis des seniors (grands consommateurs de voyage et de loisirs, mais aussi de nouvelles technologies). Car ce marché a traduit les composantes démographiques avec le passage du « vieillard » au « senior » en passant par « les nouveaux grands-parents ».

### 4. Que nous montre la littérature jeunesse ?

Comment représente-t-on une famille aujourd'hui ? Geneviève Arfeux-Vaucher s'inspire de la représentation des personnes âgées dans la littérature enfantine pour répondre. Les livres d'enfants montrent eux aussi une image contrastée de la grand-parentalité et pas toujours adaptée. Certains représentent « un monde disparu, où des grands-parents très âgés vivent à la campagne, entourés d'animaux, avec, comme compagnon du grand-père qui sait à peine lire, son vieux cheval de labour »... Aucun jeune enfant contemporain ne peut reconnaître ses grands-parents dans ces illustrations de vieux paysans. D'autres placent les liens inter générationnels entre petits-enfants et grands-parents au centre de leur texte. Le rapprochement et la complicité de deux générations est un lien qui se manifeste de manière privilégiée dans la relation épistolaire. Pour autant certains textes présentent aussi des grands-mères insupportables (on les retrouve également au cinéma : Tatïe Danièle, bien que ne s'adressant pas aux enfants est un exemple). De la même façon, l'analyse des mythes et des représentations des grands-parents dans les contes et dans la littérature populaire américaine a montré d'un côté l'émergence d'une nouvelle figure, les « sauveurs silencieux » (*silent saviors*), venant au secours des enfants en danger dans les « familles défaillantes » (*faltering families*). En France, les prix Chronos de littérature pour la jeunesse a été créé en 1996 par la Fondation Nationale de Gérontologie sous l'intitulé « Grandir c'est vieillir, vieillir c'est grandir ». Il permet à un jury composé d'enfants âgés de 4 à 15 ans (18 000 en 2000) de sélectionner des ouvrages, par tranche d'âge, sur le thème du parcours de vie, du vieillissement, de la transmission et de l'inter génération.

## 5. Les enquêtes de représentations : regards de petits-enfants et regards de grands-parents

Les grands-parents ne sont pas des « vieux ». Les enfants, parce que pris dans des liens affectifs, perçoivent leurs grands-parents de manière positive (Arfeux-Vaucher, 1997). Mais un autre constat est fait : les enfants ne les envisagent pas non plus comme des « vrais » grands-parents, « dans la mesure où les enfants auraient intériorisé, comme modèle grand-parental, les images des grands-parents transmises par leurs parents (c'est-à-dire leurs arrière-grands-parents) et qu'ils trouvent leurs grands-parents réels trop actifs, occupés et dynamiques pour correspondre à des représentations de grand-père et grand-mère ». Ainsi, l'auteure conclue que les nouveaux grands-parents seraient aux yeux de la plupart de leurs jeunes petits-enfants, de « faux-vrais-grands-parents » (Arfeux-Vaucher, 1997). D'autres recherches ont tenté de comprendre qui sont, selon l'enfant, ces grands-parents et quelle extension il donne à ce concept en fonction de la configuration de la propre famille du plus jeune. Marie-Claude Mietkiewicz (2001) réitère ce type d'enquête quelques années plus tard, en cherchant à répondre notamment à ces deux questions : Quels regards portent-ils sur leurs grands-parents ? Comment se représentent-ils leurs grands-mères et leurs grands-pères ? Les résultats de cette enquête montrent que les enfants ont dessiné des grands-parents, en bonne santé, qui pratiquent volontiers activités ou jeux sportifs même s'ils ont représenté les marques de l'âge (cheveux blancs, calvitie, lunettes, rides, canne, etc.). (Céline JOLLIOT, 2003). Ainsi, l'image la plus forte actuelle serait une génération âgée respectable et dynamique (ce qui rejoint par ailleurs tous les autres médias que ce soit les publicités, les articles dans la presse). Or, si tout juste 10 ans sépare ces enquêtes de celle de Marbeau-Cleirens Béatrice (1991), le contraste des résultats est intéressant. Cinquante enfants de la dernière classe de maternelle ont dessiné une grand-mère (ce n'était pas obligatoirement la leur). Quarante cinq d'entre-eux ont représenté une femme aux cheveux blancs avec un chignon, le plus souvent courbée et s'appuyant sur une canne. Pour l'auteur, ces figures représentent les grands-mères d'autrefois, celles qui sont évoquées dans les contes de fées et qui sont présentes dans les illustrations comme de très vieilles dames, alors que l'âge des grands-mères de ces élèves s'étendaient entre 50 et 60 ans.

On peut interpréter également ce décalage par l'imprégnation plus grandes des enfants aux nouvelles images de la grand-parentalité (littérature, publicité) et peut-être parce qu'en 10 ans cette représentation de la « vieille dame » ne correspond plus à leur grand-mère mais à leur arrière grand-mère... Dans une thèse intitulée *Les grands-parents*, les auteurs, Poullain et Doléans ont étudié les représentations des petits-enfants aux différents âges. A titre comparatif, elles confirment encore l'ensemble des pratiques et des représentations décrites ci-dessus. Son originalité tient dans la différenciation des âges de la vie (la seule recherche s'appuyant sur cette distinction). Ainsi, pour les enfants de cinq à huit ans, les grands-parents « sont gentils; ne grondent pas et partagent leurs activités. Madeleine Natanson conclue à un « image parentale idéale ». Plus tard, de huit à douze ans l'accent est mis sur leur fonction de conteurs. Enfin à l'adolescence, ils sont perçus comme des confidents permettant une communication ouverte avec un adulte (sans intervention autoritaire).

---

<sup>8</sup> 310 écoliers âgés de 7 à 12 ans ont dessiné leur grand-mère et leur grand-père.

<sup>9</sup> Nous n'avons pas retrouvé cette thèse NATANSON Nathalie, dans son ouvrage, *Dans la famille, je demande les grands-parents*, Fleurus, Collection : Le métier de parents 1999, p. 120.

## En résumé

Gâteaux et confitures pour elle, pipe et jardinage pour lui, enfants et adultes doivent apparemment faire le deuil des attributs littéraires des grands-parents tendres, doux de « bonne maman et bon papa ». Les images publicitaires nous montrent d'autres stéréotypes qui confond des grands-parents homogénéisés avec des seniors en vacances, gestionnaires avertis, et bons consommateurs. On résumera ainsi ces représentations avec Marie-Françoise Fuchs qui, à soixante-dix ans, préside l'Association des Grands-Parents Européens : « Avant, devenir grands-parents c'était devenir vieux, c'est-à-dire gênés par des problèmes physiques. Aujourd'hui, l'accroissement de la longévité et l'amélioration des conditions de vie ont modifié le rôle des grands-parents", [...] « Les femmes de soixante ans par exemple ne sont plus ces retraitées chignon-gâteau d'antan mais de jeunes grands-mères très actives.

De ce fait, le plaisir traditionnel d'échange d'affection avec les petits-enfants se cumule avec de nouveaux plaisirs comme le partage des connaissances ou les activités menées en commun ». Mais n'a-t-on pas affaire à une image globalisante qui est loin de la réalité sociologique des différentes catégories sociales ou culturelles de notre société ?

---

<sup>10</sup> propos recueillis sur le site Internet : <http://www.avecvoisenfants.com>

### **PARTIE 3. MODES DE GARDE : QUELLE IMPLICATION GRAND-PARENTALE ?**

---

On sait aujourd'hui que le temps disponible des parents, la nature de l'emploi exercé, la durée du travail -de la mère principalement- conditionnent fortement la demande de garde. Ainsi, « en 1999, 57 % des ménages ayant un enfant de moins de 3 ans recourent à au moins une aide extérieure au ménage pour faire garder leurs enfants ». Et « lorsque la mère est active, ce qui est le cas de quatre femmes sur cinq (soit près de 80%, pourcentage le plus élevé d'Europe), « 45 % des familles ont effectivement recours à ce type de service » (Anne Flipo, Béatrice Sédillot, 2000-2001, p. 103). Les modes d'accueil des jeunes enfants (surtout non scolarisés) est une question récurrente des politiques familiales depuis un certain nombre d'années. Preuve en est le nombre d'études (plutôt quantitatives) existantes sur les modes de garde qui mesurent notamment les « choix » des familles entre les différents intervenants possibles -et probables- (crèches, haltes garderie, parents, amis, grands-parents, voisins). La question des coûts qu'engendrent des différents modes d'accueil (du côté des parents, ou de l'Etat) est, elle aussi, récurrente. Pour autant, des interrogations demeurent.

Frédérique LePrince rappelle dans son rapport de 2002, « que l'offre de modes d'accueil ne correspond pas aux attentes ni aux besoins des parents et des enfants ». A ce constat quel que peu « alarmiste » nous ajoutons d'autres questionnements qui concernent plus spécifiquement la grand-parentalité : Les grands-parents ont-ils une place de choix pour garder leurs petits-enfants ou sont-ils en concurrence avec les autres modes d'accueil ? Sont-ils plus souvent sollicités pour des gardes ponctuelles ou quotidiennes ? Quelles types de décisions motivent l'aide apportée par les ascendants : la gratuité, la confiance, les valeurs transmises, etc. ? En d'autres termes, pourquoi les parents préfèrent-ils (ou non) confier leurs enfants aux grands-parents plutôt que d'avoir recours à une aide extérieure ? L'ensemble de ces questions sera être examiné dans ce point qui se terminera par la prise en compte, pour le moins rare, des rôles et fonctions des grands-parents attendus pendant ces temps de rencontres entre les trois générations déclinées selon les pratiques et les représentations.

#### **1. Le rappel de l'histoire du mode de garde grand-parental**

On rappellera avec Hélène Périvier (2002) que le dispositif français des aides à la garde des jeunes enfants est l'un des plus généreux et des plus développés d'Europe, « ce qui explique en partie la double performance française en matière de natalité et d'emploi des femmes ». Les conditions françaises des modes de garde et les aides proposées aux familles pour les enfants de moins de six ans sont évaluées, par cet auteure, comme « généreuses », puisqu'elles proposent aux parents une multiplicité de solutions. Dans les pays scandinaves l'étendue des choix des modes de garde est plus restreinte, alors que le taux de couverture est beaucoup plus important qu'en France. Aux Etats-Unis (et en Angleterre), en revanche, les parents n'ont vraiment pas le choix : jusqu'à 5 ans l'enfant n'est pas pris en charge par l'Etat, aux familles de régler le problème de la garde. Les familles aisées semblent avoir majoritairement recours à la « nany » (ou nounou à domicile) ; celles plus pauvres font appel aux grands-parents. Mais aucun ne parle spécifiquement de la grand-parentalité considérée sans doute comme une garde « informelle » (Gilles, 2003). Pourtant, l'accès aux structures d'accueil et d'éducation des jeunes enfants renvoie aux Etats-Unis, à la problématique Française : « d'une part à la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et d'autre part, à celle de la réduction des inégalités » (Gilles, op. cit.)

La garde des petits enfants par les grands-parents, qu'elle soit régulière ou plus occasionnelle (de dépannage ou pendant les vacances scolaires) est un mode d'entraide repéré par de nombreux

---

<sup>11</sup> 15 % des mères sans emploi ont recours à une garde payante in Anne Flipo, Béatrice Sédillot, « Le recours au service payant pour la garde se développe », *INSEE, France, Portrait social*, 2000-2001, p. 103.

auteurs, en particulier dans les ménages contemporains mono- ou bi-parentaux où la femme exerce une activité professionnelle (Pitrou 1977 ; Beillan 1991 ; Marpsat 1991 ; Attias-Donfut, 1995 b et avec Segalen 1998 ; CREDOC de 1990 à 2003 ; Daniel 2004). Pour autant, la difficulté vient de comparer ces résultats dans le temps. Chacune des enquêtes réalisées a ses propres modes de calcul (par exemple le CREDOC retient les enfants âgés de moins de 3 ans, la DRESS les enfants âgés de moins de 7 ans). Si nous pouvons balayer ici une période de 25 ans, on peut affirmer que ce mode de garde est particulièrement ancien puisqu'il a toujours existé à l'échelle de l'histoire.

Le seul ouvrage complet dont on peut en faire une référence historique est celui de Vincent Gourdon (2001), qui traite de l'histoire de la grand-parentalité (déjà cité dans la partie 1). Cet auteur précise comment les aïeux interviennent dans l'encadrement familial des petits-enfants. Les témoignages autobiographiques se succèdent et montrent que les grands-parents « peuvent se rendre utiles, notamment en soulageant les parents de la garde de leurs enfants » (ils sont aussi tuteurs, ou intervenants dans les cas de crise familiale, cf. partie 5). Tous les milieux sociaux sont concernés même si les raisons sont différenciées. Dans les milieux bourgeois ou aristocratiques, où la femme ne doit pas exercer d'autre activité que celle de maîtresse de sa maison, les grands-parents interviennent lorsque le mari (militaire par exemple) doit quitter durablement son foyer. (p. 38). « Au XVIIIe siècle, il arrive que les contraintes de la vie de cour incitent des couples aristocratiques à placer leurs enfants chez de vieilles parentes retirées du monde ». Au sein des milieux populaires du XIX siècle, beaucoup de femmes mariées travaillent hors de leur domicile, les grands-parents gardent leurs petits-enfants, mais « à la différence d'aujourd'hui, la prise en charge grand-parentale ne se limite pas à une garde diurne et quotidienne. Souvent les mères laissent leurs enfants chez leurs aïeux pour de longues durées et ne les voient qu'au cours de visites épisodiques. » (p. 39). La pratique de la mise en nourrice joue, plus étonnamment aussi un rôle dans la présence grand-parentale. Les nourrices (de plus en plus nombreuses dans la seconde moitié du XIXe siècle) font appel aux grands-parents qui s'occupent alors de leur propre enfant en bas âge puisqu'elles doivent aller chez leur employeur sans lui. Enfin, les domestiques, les ouvrières ou les couturières ont elles aussi besoin de l'aide grand-parentale. Selon toujours Vincent Gourdon, le mode de garde grand-parental ne se réduit pas à une création du XXème siècle provoquée par la montée du travail salarié féminin ou la « disponibilité contemporaine » des dernières générations de retraités (que ce soit en milieux populaires ou de façon plus secondaire dans les milieux aristocratiques). Reste à définir quels types de mode de garde doivent être traités et de ses modalités de mises en place. Effectivement, même si dans les faits historiques, le travail féminin est le motif le plus manifeste de l'entraide familiale à la garde des petits-enfants, des raisons plus occasionnelles font intervenir les grands-parents (naissance d'un autre enfant, maladie, ou encore voyage). Ces enseignements, nous obligent alors à différencier les différentes raisons qui incitent à prendre les grands-parents comme « baby-sitters ». Ainsi, pour parler correctement des modes d'accueil des enfants, il faut, en premier lieu différencier la garde occasionnelle (ou ponctuelle) et la garde régulière. Ces deux pratiques qui impliquent une fréquence, et une constance différente, n'ont pas non plus les mêmes conséquences sur les relations des familles.

## **2. Garde occasionnelle : deux textes en référence**

Une sortie, une visite chez un médecin, le soir après l'école, certains mercredi, les vacances scolaires, sont autant d'occasions de faire appel aux grands-parents. Ces « temps » de garde ne sont pas spécifiquement examinés dans les autres textes traitant du sujet. Beillan Véronique (1991), à partir des données de l'enquête emploi du temps de 1985-1986, examine précisément les variables qui influencent le choix des modes de garde occasionnel. Ce travail, de plus de 10 ans, apporte des résultats intéressants (mais qui n'ont pas été réactualisés depuis). On retiendra notamment qu'un parent proche est toujours préféré pour garder les enfants et ce, quels que soient la taille de la famille (mesurée avec le nombre d'enfants), la structure familiale (mono ou bi-parentales) et la catégorie socio-professionnelle d'appartenance. Ainsi, « près d'un quart des ménages a recours à un parent pour accompagner occasionnellement un enfant, le garder occasionnellement le soir ou durant la

journée ». En revanche, la région de résidence influence le choix pour la garde occasionnelle : « la garde par les parents est cependant moins répandue chez les ménages parisiens que chez ceux qui habitent en province. L'éloignement géographique des générations dans la région parisienne qui compte de nombreux transplantés, contraint ces ménages à opter pour d'autres modes de garde afin de pallier cette absence de relais familiaux à proximité ». » (*Ibid*, p. 102). Une plus forte utilisation des services payants compense le moindre recours des résidents parisiens au réseau parental. De façon plus nuancée, le recours aux amis et voisins, limité à l'accompagnement et à la garde du soir, est caractéristique des classes moyennes et supérieures, notamment des professeurs et l'utilisation des services payants et surtout le fait des cadres moyens et supérieurs et des ménages les plus riches. » (*Ibid*, p. 102-103). Cette étude apporte des résultats explicatifs. Effectivement, le choix différentiel fait par les familles entre solidarité familiale et recours à une aide « institution » est largement fondé sur des contraintes d'ordre économique (les revenus). En revanche, « celui qui est effectué entre solidarité familiale et extra-familiale (amis et voisins) semble davantage relever d'habitudes, de pratiques sociales et culturelles même s'il est difficile de « dichotomiser » de la sorte, l'économique et le culturel » (*Ibid*, p. 106).

Aujourd'hui, l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », réalisée par la DREES en 2002<sup>12</sup>, fait pour la première fois état avec finesse des modalités de la garde dite « informelle » des petits-enfants (calendrier hebdomadaire de prise en charge de chaque enfant de moins de 7 ans dans le ménage). Les raisons de ce choix ont également été examinées (proximité géographique, confiance, relation affective rassurante). (Daniel, 2004). Cette « entrée » en matière sur les modes de garde permet d'évoquer la grand-parentalité et surtout l'influence des variables sur les choix des modes de garde plus régulier.

### 3. Les chiffres des itinéraires des enfants gardés quotidiennement

#### 3.1. PREMIERS CHIFFRES, PREMIERES INFORMATIONS.

En 1976, une enquête de l'INED<sup>13</sup>, affirme que les grands-parents jouent un rôle essentiel au niveau de la garde de leurs petits-enfants : un tiers des enfants de moins de un an sont gardés par une grand-mère, 4 % sont même gardés de façon permanente ; entre 1 et 3 ans, 36 % des enfants dont la mère exerce une activité professionnelle sont gardés par les grands-parents. Et 22 % des enfants de 3 à 6 ans le sont par une grand-mère. Ces gardes sont de durées variables. Il faut noter que la durée hebdomadaire atteindrait ou dépasserait 21 heures dans 10 % des cas. Par ailleurs, les vacances constituent une période privilégiée pour les contacts entre petits-enfants et grands-parents : 41,4 % de ceux-ci accueillent leurs petits-enfants à ce moment-là. Cette enquête assez ancienne peut être comparée avec celles plus récentes.

---

<sup>12</sup> « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans » réalisée en mai 2002 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en collaboration avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc).

<sup>13</sup> Enquête citée dans la revue, *Le journal des psychologues*, dossier « Génération Grands-parents, Mars 1991, n° 85. Cette enquête a été réalisé auprès d'un sur un échantillon de 2000 personnes à la veille de la retraite. Nous n'avons pas réussi à retrouver l'enquête initiale ni l'article de l'auteur cité : Paillard, 1980.

### 3.2. ACTUALITE DE LA GARDE GRAND-PARENTALE

#### *La garde exclusive par les grands-parents*

En 2002, plus d'un tiers des enfants de moins de trois ans étaient gardés hors du système organisé soit par un membre de la famille (pour les trois quarts) soit par un mode de garde non déclaré, 9% étaient gardés en crèche, 19 % par une assistante maternelle et 1,5 % à domicile. Ces résultats d'enquête attestent de l'importance de faire garder ses enfants pour les parents actifs. Mais quelle place ont les grands-parents dans les modes de gardes dits « informels » ?

« 1 500 000 enfants de moins de 7 ans ont été confiés au moins une fois à un membre de la famille, un ami ou un voisin, sur une semaine la plus représentative de l'année 2002, soit 31% d'entre eux » (Daniel, 2004). Les ascendants jouent un rôle prépondérant dans l'aide informelle, particulièrement du côté maternel. 21% des enfants de moins de 7 ans sont en effet pris en charge par leurs grands-parents ou arrière-grands-parents.

**Tableau 1 : Taux de recours à une aide informelle sur une semaine la plus représentative de l'année selon le type d'aide (%)**

Lien de parenté avec l'enfant	Part des enfants pris en charge au moins une fois	
grands-parents ou arrière-grands-parents maternels	14	<b>21</b>
grands-parents ou arrière-grands-parents paternels	7	
frère(s), sœur(s), demi-frère(s), demi-sœur(s)	5	
oncle(s), tante(s)	3	
autre membre de la famille	1	
<b>famille</b>	<b>26</b>	
ami, voisin	6	
autre personne extérieure à la famille	1	
<b>entourage</b>	<b>7</b>	
<b>AIDE INFORMELLE</b>	<b>31</b>	

Lecture : 31% des enfants nés entre 1995 et 2001 ont été confiés au moins une fois à un membre de la famille ou de l'entourage sur une semaine la plus représentative de l'année 2002.

Champ : enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 2001

Source : Enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, à partir de leur enquête de 1998, avancent pour leur part des chiffres beaucoup plus importants : « 82 % des grands-parents (85 % des femmes et 75 % des hommes) gardent leurs petits-enfants [de moins de 6 ans] de façon plus ou moins régulière », c'est-à-dire pendant les vacances ou de manière occasionnelle. Une forte minorité est investi davantage en assurant une garde hebdomadaire (38 % des femmes et 26 % des hommes). Quant aux enquêtes du CREDOC réalisée pour la CNAF<sup>14</sup>, elles révèlent que plus d'un quart des mères, qui ne gardent pas leur enfant de moins de 3 ans, le font garder par les grands-parents. D'une façon générale, dans la moitié des cas, la solution principale adoptée par les parents pour la garde de leur dernier enfant en bas âge (ayant en 1997 un enfant de moins de 6 ans) est la garde par la mère à domicile ; vient

<sup>14</sup> Le rapport Dossiers Etudes n°8 les résume sur 10 ans.

ensuite le recours à une assistante maternelle agréée (21 %), la garde par les grands parents (10 %), la crèche (8 % des cas, y compris crèches familiales); le recours à une nourrice non agréée représente 7 % des cas, et l'emploi d'une personne à domicile un peu plus de 1 %. Mais ces pratiques effectives sont loin de représenter une solution optimum pour les parents.

**Tableau 2 : Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?**

	1988	1989	1990	1991	1994	1997	
	P	P	P	P	P	P	D
• Mère au foyer	59,4	59	58,5	56,7	53,5	52,8	46,9
• Nourrice (assistante maternelle) agréée	6,6	6,2	7	7,5	9,7	12,7	20,7
• <b>Garde par les grands parents</b>	9,8	10,8	9,9	11,2	11,1	<b>10,9</b>	10,5
• Nourrice non agréée	4,8	6,5	6,7	7,8	8,2	7	6,9
• Crèche collective	3,8	3,1	2,9	4,3	4,5	4,9	6,5
• Mère travaillant à domicile	7,1	5,3	5,6	4,8	6,7	4,8	2,7
• Garde à domicile par personne rémunérée	3,2	3,7	3,7	3,3	2,9	3,4	1,3
• Crèche familiale	0,5	1	0,8	0,4	0,7	0,9	1,7
• Halte garderie	0,7	0,6	1	0,3	0,7	0,7	1,1
• Autre	1,9	3,2	3,3	3,1	2	0,9	0,4
• NSP	2,3	0,5	0,5	0,5	0	0,9	1,3

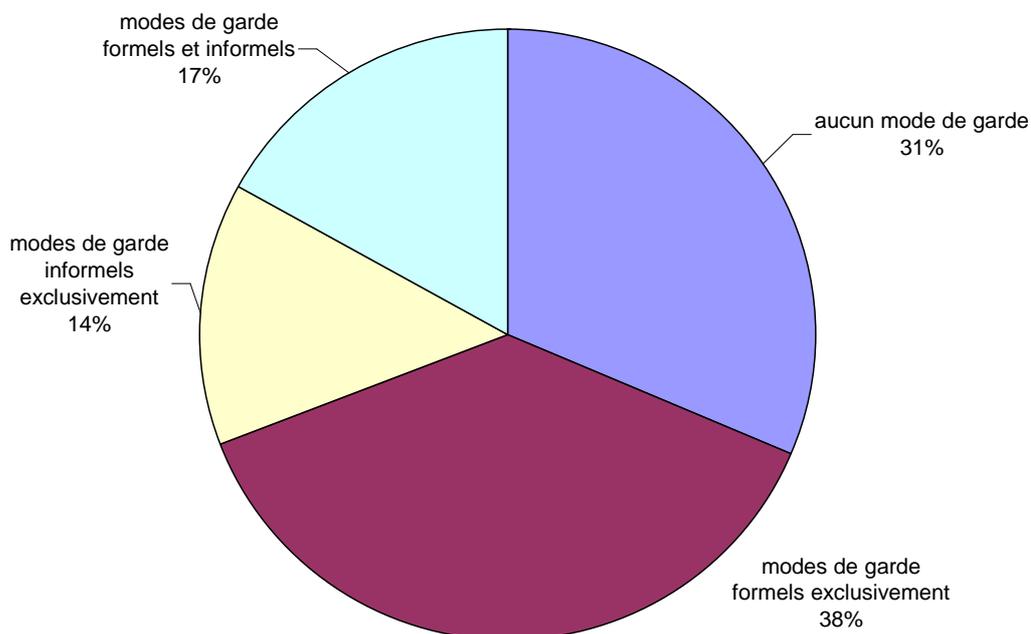
P : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant, soit 72 % de l'ensemble des personnes interrogées en 1997 ; D : personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans  
Il s'agit d'une question ouverte. Une seule réponse était demandée  
Source : CNAF, Dossiers Etudes n°8.

Si la comparaison, chiffre à chiffre, est délicate, on peut tout de même conclure que l'implication des grands-parents dans la garde quotidienne se maintient à un niveau important années après années malgré une évolution importante des facilités de garde (plus de places en crèches, assistantes maternelles plus nombreuses notamment).

### *Le multi-recours*

Le multi-recours (recours à plusieurs modes d'accueil concomitants) semble se développer. Il concerne 37 % des ménages utilisateurs en 1999 contre 28 % en 1996. Si l'on ne considère que les ménages ayant un enfant de moins de 3 ans et faisant appel à une aide extérieure, 20 % combinent régulièrement crèche, garde à domicile, assistante maternelle ou aide bénévole et, parmi ceux-ci, 40 % associent assistante maternelle et garde bénévole. » (Flipo, Sedillot, 2000, p. 111). Pour autant on ne sait rien des grands-parents. En 2002, bien que les comparaisons soient difficiles (enfants de moins de 15 ans sont ici considérés et en considérant que l'aide informelle est apportée principalement par les grands-parents, 17 % des enfants sont confiés simultanément aux grands-parents et à un autre mode d'accueil.

### Graphique 1 : Complémentarité des modes de garde formels et informels en semaine



Champ : enfants nés entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 2001

Source : Enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002 ; Daniel Recherches et Prévisions septembre 2004.

En cas de multi-recours, les enfants sont davantage confiés à la fois à leurs grands-parents maternels et paternels. Par ailleurs, le recours effectif à différents modes de garde est également inégalement réparti socialement et spatialement. Le recours à la mère au foyer est particulièrement fréquent chez les non-diplômés et chez les moins favorisés. Il en est de même pour ce qui est des grands-parents « baby-sitters », à qui on fait aussi particulièrement appel dans les petites agglomérations (là où l'offre de services est la plus faible).

#### *Des modes de garde en concurrence ?*

En théorie, les parents ont le choix entre plusieurs possibilités pour faire garder leurs enfants (la crèche collective ou familiale, l'assistante maternelle, la halte garderie, ou la famille dont plus précisément les grands-parents, ou les amis...). Mis en concurrence, on s'aperçoit que dans la pratique, le choix apparaît pour les parents beaucoup plus restreint et la recherche d'une solution satisfaisante est même problématique. Deux textes montrent ainsi que les parents n'ont pas de véritable choix. Le CREDOC, qui titre la « course à la débrouille », et Hélène Périvier qui signale que cet imposant dispositif ne satisfait pas les parents du mode de garde qu'ils obtiennent. Ainsi, selon le CREDOC, 43 % des parents n'ont pas accès au mode de garde qu'ils souhaitent et cette proportion a tendance à augmenter depuis 15 ans. Il est difficile de connaître les préférences des familles. La crèche et la garde à domicile sont perçues comme des modes de garde satisfaisants de manière générale. Mais c'est sur les grands-parents que nous allons porter plus spécifiquement notre regard.

Les parents sont satisfaits du mode de garde grands-parental qu'ils perçoivent comme un mode de garde bénéfique pour l'enfant. Aujourd'hui, l'assistance maternelle agréée se place désormais très nettement en tête, devant la garde par les grands-parents (la deuxième position). L'écart entre ces deux modes d'accueil s'est, en effet, nettement creusé durant les années quatre-vingt-dix.

**Tableau 3 : Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ?**

	1988	1989	1990	1991	1994		1997			2000		
	P	P	P	P	P	D	P	D	D'	P	D	D'
Nourrice (assistante maternelle) agréée	23,8	26	26,2	26,3	29,1	28,8	31,7	35,5	36,3	32,4	38,5	
Garde par les grands-parents	26,8	26,6	26,5	26	27,2	28,8	24,4	24,6	21,5	23,7	19	
Crèche collective	17,1	18,1	21,4	23,2	18,7	17,2	22,6	19,6	19,1	22,4	20	
Garde à domicile par personne rémunérée	10	9,1	9,7	10,2	8	7,1	11,6	10,6	16	8,3	7,2	
Nourrice non agréée	6	7,8	6,9	6,3	6,4	8,4	3,3	2,3	2,7	3,5	3,3	
Crèche familiale	5,9	5,6	3,7	3,2	5,2	4,3	2,7	3,5	1,9	4,2	5,1	
Halte garderie	1,3	1,6	1,2	1	1,5	1,1	1,3	1,5	0,9	2	3,3	
Autre	1,7	2,8	1,9	2,3	1,8	2,2	1,2	2	1	1,2	2,3	
NSP	7,5	2,4	2,5	1,5	2,6	1,7	1,6	0,6	0,6	2,2	1,3	

Légende : P : Ensemble de la population - D : Dont a un enfant de moins de six ans - D' : Dont femme active ayant eu un enfant

Remarque : De 1988 à 1994 la question était formulée ainsi : « Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ? ». Précisons qu'il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

Source CREDOC 2003 et Dossier Etude n°8.

A la question « quel est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant ? », la crèche collective et « les grands-parents » se partagent la première place selon les années (en moyenne 30,8 % pour les grands-parents et 29 % pour la crèche collective sur l'ensemble des années). Toutefois, le recours aux grands-parents régresse d'année en année pour perdre encore quelques points en 2003 (- 7,8 points en 13 ans !). La crèche collective et l'assistante maternelle agréée prennent des points et sont les deux modes de garde jugés bénéfiques en 2003 (la garde à domicile par une personne rémunérée est en revanche en net recul en 2003).

**Tableau 4 : Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant ?**

	1990	1991	1997	D	2003	
	P	P	P		P	D
• Crèche collective	25,4	28,9	28,9	30,7	33	34
• Garde par les grands-parents	34,8	32,7	28,6	27,1	27	24
• Nourrice (assistante maternelle) agréée	20,5	20,1	25,4	25,8	27	33
• Garde à domicile par personne rémunérée	15,2	14,7	14,4	14,3	9	8
• Nourrice non agréée	3,7	3,4	2,2	1,8	3	1
• NSP	0,2	0,2	0,5	0,3	-	-

Une liste de 5 modes de garde était proposée à l'enquête, qui ne devait choisir qu'une seule réponse ; P : Ensemble de la population ; D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

Source : CNAF, Dossiers Etudes n°8. et CREDOC, 2003

On peut ici faire l'hypothèse que les apports pédagogiques des crèches et des assistantes maternelles sont, semblent-ils la raison de ce recul (cf. rôles et fonctions grand-parentales). En revanche, ce que l'on mesure pas ici c'est la différence entre les différents âges de la vie puisque sont jugés ensemble les enfants de moins de 6 ans. On peut se demander si pour un enfant très jeune, par exemple dans sa première année, les grands-parents ne sont pas préférés. Nous n'avons pas trouvé de travaux permettant de l'affirmer ou de le démentir.

La crèche collective passe pour le mode de garde qui « présente le plus d'inconvénients ». Les parents d'enfants de moins de six ans eux-mêmes sont encore plus critiques vis-à-vis de la crèche collective : 38 % d'entre eux la placent en tête des modes de garde « désavantageux ». A contrario, ils incriminent moins en moyenne les nourrices non agréées. L'adéquation entre l'offre et le mode d'accueil « idéal » semble bien meilleure en ce qui concerne l'assistante maternelle agréée (63 %) ou la garde par les grands-parents (66 %).

**Tableau 6 : Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ?**

	1990	1991	1997	D	1997	
	P	P	P		P	D
• Crèche collective	33,1	29,3	32,9	38,3	32,9	38,3
• Nourrice non agréée	27	26,4	29,1	23	29,1	23
• Garde par les grands-parents	17,8	21,4	20,4	21,5	20,4	21,5
• Garde à domicile par personne rémunérée	13,5	14	11,5	8,4	11,5	8,4
• Nourrice (assistante maternelle) agréée	4,9	5,9	4,1	7,2	4,1	7,2
• NSP	3,6	3	2	1,6	2	1,6

Une liste de 5 modes de garde était proposée à l'enquête, qui ne devait choisir qu'une seule réponse

P : Ensemble de la population ; D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

Source : CNAF, Dossiers Etudes n°8 et CREDOC 2003

Si ces résultats statistiques sont intéressants, les comparaisons dans le temps ne sont pas possibles pour les parents qui ont des enfants de moins de six ans (nous avons ici comparées les appréciations de l'ensemble des français). Mais surtout, on ne sait rien non plus des raisons qui permettent de porter tels ou tels jugements sur les différents modes d'accueil. La seule enquête « qualitative » que nous avons trouvée est celle de Françoise Bloch et Monique Buisson (1998) qui permet de nuancer les propos sur les modes d'accueil des jeunes enfants (l'ensemble des textes sur les grands-parents font d'ailleurs références à cette recherche). On peut regretter que cette recherche ne s'appuie que sur une trentaine d'entretiens et date aujourd'hui d'une dizaine d'années.

Sans entrer dans le détail, nous retiendrons que « la décision de confier son enfant à la crèche [et éventuellement d'une assistante maternelle] ne paraît jamais relever d'un choix par défaut, il s'agit bien d'un choix délibéré qui pour certains parents, n'a pu se concrétiser qu'au terme d'un véritable parcours du combattant ». (Bloch et Buisson, 1998, p. 33). Ce choix d'un mode d'accueil collectif est sous-tendu par le rejet de l'assistante maternelle (*Ibid*, p. 35) par crainte d'être, pour les parents, « dans une concurrence éducative et affective (*Ibid*, p. 36). L'autre raison étant la compétence de l'assistance maternelle (en matière de santé, d'hygiène, de développement psychomoteur de l'enfant et de capacités pour faire jouer un groupe d'enfants) et de la suspicion du mercantilisme (*Ibid*, p. 42). La décision de confier son enfant aux grands-parents entre, selon les auteurs, dans le jeu des relations intergénérationnelles du don et de la dette « où la femme va transmettre à ses enfants ce qu'elle a reçu de sa mère et/ou de ces grands-parents maternels -de sa grand-mère le plus souvent »

(*Ibid*, p. 100) (nous y reviendrons). « Confier ses enfants à la grand-mère c'est lui « donner une gratification affective » (Pitrou, 1977, p. 75). C'est manifester envers elle confiance, forme de reconnaissance pour ce qu'elle a donné : disponibilité attention, amour (Vandelac et alii, 1985). On voit, avec ces résultats, la finesse de l'analyse qui peut être menée par entretiens. On peut regretter qu'elle ne soit pas reprise et surtout actualisée.

#### **4. Les variables discriminantes du mode de garde grand-parental.**

##### 4.1. DISTANCE GEOGRAPHIQUE REDUITE

La proximité résidentielle des membres de la famille est l'une des conditions essentielles pour permettre le recours à une aide informelle c'est-à-dire celle des grands-parents (Gautier, 1995, p. 133, Attias-Donfut, Segalen, 1998). On retrouve ce résultat dans l'enquête de la DREES, « 92% des enfants confiés exclusivement à une aide informelle ont au moins un membre de la famille qui réside à moins de 30 minutes de trajet de leur domicile, de même que 84% de ceux aussi gardés par un mode de garde formel ».

De la même manière les lieux de résidence jouent sur le recours aux grands-parents ou à la famille en terme de mode de garde. Olivier Guillot (2002, p. ) constate que « la garde par un membre de la famille ou un(e) ami(e) est moins développée dans l'agglomération parisienne qu'en province ». Et à lui de conclure, que « le fait de n'avoir aucun membre de sa famille à proximité est peut être une situation plus répandue dans l'agglomération parisienne. Il se pourrait aussi que l'entraide familiale ait moins bien résisté à Paris que dans certaines régions françaises ». Mais pour Françoise Bloch et Monique Buisson, il ne s'agit pas d'une condition suffisante (*op. cit.*, p. 95).

##### 4.2. DIFFERENCES SOCIALES ET ENTRE LES LIGNEES FEMININE OU MASCULINE

Dans cette question de garde, on retrouve aussi l'inégalité de sexe entre la présence de la grand-mère et du grand-père. Ce soutien dans la prise en charge des enfants émanerait principalement de la lignée maternelle (Pitrou 1977, Chabaud et alii, 1985, Bawin et Gautier 1991, O'Connor 1990, Presser 1989). Ce constat rejoint les autres enquêtes déjà citées. À distance égale, les grands-parents maternels interviennent plus souvent. L'éloignement ne joue pas en leur défaveur, puisqu'ils interviennent presque autant que les parents du père de l'enfant. « La prédominance de la lignée maternelle dans la garde des petits-enfants si affirme donc indépendamment de la proximité géographique ». (Attias-Donfut, Segalen, *op. cit.*, p 287). Afin de tenter d'expliquer cette *préférence* féminine, nous reprendrons les propos de Françoise Bloch et de Monique Buisson qui, dans une note de bas de page, soulignent le glissement langagier (le leur et celui des parents interviewés) dans lequel on tombe lorsque l'on parle de mode de garde grand-parental. Effectivement, « inconsciemment », lorsque la garde est quotidiennement confiée aux grands-parents, la référence est, « de fait », la grand-mère. De la sorte, on « occulte les rapports sociaux de sexe tout en étant l'une de leur expression ». Dès la naissance d'un premier enfant, sa garde se situe alors au centre « d'un nœud de contradictions sociales révélatrices des rapports sociaux de sexe » (Bloch, Buisson, p. 29). Plus loin -géographiquement- de nous nous prendrons exemple sur deux autres études car elles méritent notre attention en allant dans le sens des constats Européens. Dans une étude publiée par Ruth Mace Rebecca Sear, on peut lire que les grands-mères ont joué un rôle clé dans l'histoire de l'humanité. Ces études récentes révèlent en effet que dans des pays et à des époques où la mortalité infantile était encore très forte (Sénégal et Gambie), que la personne la mieux placée pour assurer la survie d'un tout jeune enfant qui a perdu sa mère, c'est la grand-mère maternelle et non pas la grand-mère paternelle. En comparaison du poids et de la taille des petits-enfants, on constate que les enfants élevés par les grands-mères maternelles sont plus grands, pèsent plus lourds. Ils ont ainsi plus de chance de s'en sortir que les enfants qui n'ont que leur père ou leur grand-mère paternelle pour

subvenir à leurs besoins. Fait encore plus étonnant et plus proche géographiquement, l'interprétation des registres paroissiaux (de 1720 à 1874) de la région de Krummhorn, au nord-ouest de l'Allemagne, aboutit aux mêmes conclusions. Des résultats identiques ont été remarqués au nord de l'Inde dans deux ethnies différentes par Donna Leonetti. Cette anthropologue à l'université de Washington constate la même prédominance de la lignée maternelle. Ce phénomène qui n'a été mis en lumière que très récemment (le rôle des grands-parents était jusqu'alors passé inaperçu) a fait l'objet de nombreuses discussions au cours du premier congrès international consacré aux grands-parents, qui s'est tenu aux États-Unis. Les interprétations s'appuient sur la biologie de l'évolution ou de l'écologie humaine et n'apportent pas d'explications « sociales », comme peuvent le montrer les sociologues français : n'est-ce pas le fait de liens plus étroits avec sa mère ? (cf. Attias-Donfut, Segalen, 1998). Dans tous les cas, ces résultats mériteraient de s'interroger plus avant sur les variables influençant ce choix préférentiel des lignées maternelles...

Martine Segalen et Claudine Attias-Donfut, quant à elles, s'interrogent sur l'investissement des grands-parents « baby-sitters » alors que l'activité professionnelle des grand-mères est fréquente et malgré « l'affirmation des normes d'indépendance entre générations ». Les réponses que les auteurs apportent se situent sur l'entraide familiale dans l'objectif de stabiliser l'emploi et de favoriser la perspective d'une carrière pour le jeune parent aidé (c'est-à-dire le plus souvent de la jeune mère). « La garde s'adresse en effet en priorité aux foyers dans lesquels la jeune mère est professionnellement active ». Contrairement aux aides financières, données de préférence aux enfants en risque de descente sociale, la garde régulière des petits-enfants est plus souvent assurée par la grand-mère. Il témoigne d'une solidarité féminine intergénérationnelle pour favoriser l'activité ou la réussite professionnelle des jeunes femmes. Hélène Péruvier (*op. cit.*, 2003), souligne pour sa part, que la conciliation entre la vie de famille et l'activité professionnelle demeure encore actuellement une problématique typiquement féminine. Ainsi, une femme est prise entre son activité professionnelle renvoyant à son autonomie économique et l'image normative de la « bonne mère », celle exemplaire, toute dévouée à ses enfants. L'histoire nous a d'ailleurs montré que la notion de « bonne mère » est une notion construite socialement (Ariès, 1998). Pour les psychologues, la décision de confier son enfant à sa grand-mère est essentiellement prise par la femme « puisque dans le couple s'occuper des enfants relève de ses attributions ». Ce choix s'inscrit dans une dynamique intergénérationnelle où la femme va transmettre à ses enfants ce qu'elle a reçu de sa mère et/ou de ces grands-parents maternels -de sa grand-mère le plus souvent.

Deux questions peuvent être posées. On peut se demander si l'âge des enfants ne joue pas en faveur des grands-mères. Les textes, qui traitent de ce sujet, s'appuient plutôt sur des enfants de la prime enfance où la femme reste la référence normative. Concernant les autres âges de la vie, on ne sait pas grand chose... Le grand-père n'est-il alors pas plus concerné et impliqué ? La question est à poser dans la mesure où aucune étude répertoriée permet d'y répondre actuellement. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'évolution de l'activité professionnelle (ou associative) des grands-mères qui sont aujourd'hui peut-être moins disponibles...

De plus, cette prise en charge quotidienne par les grands-mères est différenciée socialement (Desplanques, 1985 ; Leprince 1987 et 2003) et se retrouve surtout dans les catégories populaires (milieux ouvriers précisément). Les observations ont été faites, dix ans plus tôt par Agnès Pitrou (1977) à propos de la garde régulière. Les « classes supérieures » disposent d'un choix plus varié de solutions à leur problème de vie familiale que les « classes populaires », pour lesquelles l'aide échangée avec les amis par exemple, est faible. Pour autant, ces mères de catégories ouvrières, qui confient la garde de leur premier enfant à leur mère -ou plus exceptionnellement à leur belle-mère-, s'inscrivent dans une « volonté de conserver leur activité professionnelle, c'est-à-dire une certaine ouverture sur l'extra-familial et une autonomie économique, mettant ainsi à distance l'itinéraire que fut celui de leur mère » (Bloch, Buisson, p. 97). Elles refusent l'enfermement domestique tout en exprimant leur reconnaissance envers leur mère qui se sont « sacrifiées » pour élever leurs enfants.

« Mettre à distance la domination masculine dans les rapports sociaux de sexe et acquérir ainsi une autonomie -notamment économique- qui fit défaut à leur mère, passent pour ces femmes par la reconnaissance que celle-ci fut une 'bonne mère'. Lui confier son enfant c'est lui manifester ouvertement une telle reconnaissance, c'est en quelque sorte s'acquitter de sa dette envers elle, même si ce faisant c'est en contracter une nouvelle ; c'est gérer les contradictions sociales entre la norme de la 'bonne mère', incarnée de façon « exemplaire » par sa propre mère. (*Ibid.*, p. 99). Anne-Marie Daune-Richard s'est interrogée sur la relation entretenue par la femme avec « le modèle maternel ». Certaines femmes manifesteraient un rejet du modèle maternel. Il s'exprimerait par la « rupture » de la circulation du travail domestique entre mère et fille (1983, p. 168). La même auteure soulignait par ailleurs que ce « rejet » avait pour conséquences un moindre recours à la grand-mère pour la garde quotidienne des plus jeunes et ceci au profit de moyens institutionnels ou de l'interruption de l'activité professionnelle. Ces analyses effectuées en milieux populaires -ouvriers et employés- rejoignent les résultats chez les femmes appartenant aux professions intermédiaires (Bloch, Buisson, Mermet, 1989).

Par ailleurs, les différences selon les milieux sociaux se manifestent dans l'intensité de la garde : « la garde hebdomadaire est la plus fréquente dans les milieux agricoles 29 (48 %), ensuite parmi les employés et ouvriers (35 % et 34 %), et elle est moins répandue dans les milieux de cadres (22 %) » (Attias-Donfut, Segalen, *op. cit.*, 1998)

#### 4.3. DIVORCE ET RECOMPOSITION FAMILIALE : CAS SPECIFIQUES ?

En cas de séparation du jeune couple, les grands-parents sont mobilisés des deux côtés. Et si la grand-mère maternelle est souvent en première ligne, il arrive que la mère qui a la garde de l'enfant fasse appel à la grand-mère paternelle plutôt qu'à sa propre mère, soit qu'elle ait de mauvaises relations avec cette dernière, soit qu'elle ne lui fasse pas confiance pour s'occuper des enfants ou encore que cette mère ne soit pas disposée à le faire. Enfin, certaines grand-mères viennent parfois compenser des carences de la mère dans les soins ou l'éducation de leurs petits-enfants, surtout quand le jeune couple est séparé : « une espèce en voie de disparition », dans son dévouement à la famille et aux enfants.

Quand les ruptures conjugales touchent les couples grands-parentaux, c'est au contraire une démobilisation qui risque de se produire, le relâchement du lien intergénérationnel se répercutant sur toute la lignée. Quand ils ont reformé une nouvelle famille, hommes et femmes se concentrent sur leur nouveau couple, ses enfants et petits-enfants communs, et s'investissent moins sur leurs propres descendants issus d'une union précédente. Les femmes restent cependant plus investies sur leurs enfants précédents que les (p. 112) hommes, entraînant davantage leur conjoint vers leur propre descendance qu'elles ne s'orientent vers sa descendance à lui. Dans l'entraide qui se développe autour des petits-enfants, le bien échangé est le lien lui-même et concerne directement toute la lignée, enfants, parents et grands-parents.

Les ruptures et les recompositions familiales affectent aussi la diffusion de ce service. Les grands-parents fournissent davantage de soutien à leurs enfants issus de leur couple actuel qu'aux enfants nés des précédentes unions, y compris leurs propres enfants. Le remariage éloigne de leur descendance les hommes surtout, mais aussi les femmes.

**Tableau : Garde des petits-enfants selon la filiation (N = 800)**

% colonne	Filiation des enfants parents					
	Enfant du couple		Enfant de l'enquêté (1)		Enfant du conjoint (2)	
Sexe du grand-parent	H	F	H	F	H	F
<i>Effectifs</i>	244	440	36	69	27	25
% qui gardent en dehors des vacances	64*	73	36	61	56	28

Source: CNAV, 1992 (Pivots).

(2) Quand le conjoint du grand-parent a des enfants d'une autre union.

\* Lire: 64 % des grands-pères gardent leurs petits-enfants en dehors des vacances quand ils sont issus des enfants du couple, 36 % quand ils sont issus de ses propres enfants d'un précédent couple et 56 % quand ils sont issus des enfants d'un précédent couple du conjoint.

## 5. La rémunération des grands-parents : question délicate... sans réponse tranchée

La crèche collective reste indiscutablement le mode de garde le plus économique aux yeux des Français (52 %). Ce jugement est cependant moins affirmé qu'au début des années quatre-vingt-dix puisqu'on observe une diminution des citations de ce mode de garde. La nourrice non agréée, qui vient en seconde place pour son aspect « économique », a vu elle aussi son nombre de citations légèrement baisser (20 % des voix, en 1997, soit 2 points de moins en 6 ans).

**Tableau : Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le moins coûteux pour les parents ?**

	1990	1991	1997	D	2003	
	P	P	P		P	D
•Crèche collective	59,3	58,8	51,8	43,2	53	51
•Nourrice non agréée	20,9	21,9	19,7	23,8	15	16
•Garde à domicile par personne rémunérée	8,3	7,1	9,5	7,2	15	6
•Nourrice (assistante maternelle) agréée	8,3	8,5	16,5	24,4	10	22
•NSP	3,1	3,7	2,5	1,4	-	-

Une liste de 4 modes de garde était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse. Le CREDOC avait expressément choisi de ne pas figurer les grands-parents dans cette liste

P : Ensemble de la population D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

Source : *Dossiers Etudes n°8 ; Credoc, 2003.*

Pour autant le mode de garde le moins coûteux et défilant toute concurrence, reste les grands-parents. Effectivement, le temps passé par les grands-mères à s'occuper de l'enfant n'est jamais rémunéré. Seuls les frais engagés pour cette garde sont quelquefois dédommagés.

## Les grands-parents : une « main d'œuvre gratuite » de baby-sitter potentiel.

Ségolène Royal<sup>15</sup> le dit assez fortement dans son ouvrage « le printemps des grands-parents », il faut résoudre le problème de la rémunération des grands-parents gardiens. L'argent peut circuler entre parents et grands-parents mais il prend la forme d'une contribution financière qui correspond uniquement au dédommagement des frais engagés pour la garde des petits-enfants (nourriture par exemple). Pour Bloch et Buisson, cet argent n'est pas conçu comme équivalent monétaire du temps passé par la grand-mère à s'occuper de ses petits-enfants, et surtout il ne rend pas « quitte » (p. 280). Le financement de la garde grand-parentale renvoie à la question du bénévolat dans la famille et du don contre-don marqué par la « gratuité » dans les relations intergénérationnelles. Ce n'est donc pas le service qui est rémunéré puisqu'il « s'inscrit dans la relation obligataire, constitutive du lien social familial, où glissent de l'un à l'autre les positions de donateur et de donataire occupées par les grands-parents, les grands-mères, les parents et les petits-enfants. La position des auteurs est de laisser tel quel ces relations de dons -contre-dons. Pour autant, cette interrogation reste encore sans réponse claire même si elle est évoquée dans bon nombre de recherches. Elle renvoie aussi indirectement aux grands-parents sans petits-enfants au service des autres petits-enfants. Cette idée n'est pas innovante puisqu'elle a été évoquée par Ségolène Royal. Il y a quelques années, elle proposait de transformer les grands-parents en « service public » par la création d'associations de grands-parents, viviers de gardes d'enfants pour les 975 000 âgés de 0 à 6 ans qui n'ont trouvé de place ni dans une crèche, ni dans une classe maternelle, ainsi que pour les 8 millions de 3 à 12 ans, car « les décalages sont constants entre les temps scolaires et les temps des parents. Des associations de grands-parents pourraient intervenir comme des "agents de liaison" et s'emploieraient à combler les interstices des temps laissés vacants ». Il semblerait que cette idée fasse son chemin. En 2004, une première agence de « Baby-mamies » vient de s'ouvrir pour pallier à la pénurie de « nounous ». C'est un nouveau concept de garde d'enfants à domicile intergénérationnel : « Mamynooos »<sup>16</sup>. Cette agence recrute des femmes âgées de 45 à 70 ans et au communiqué de presse de préciser, « elles sont toutes en possession d'un certificat médical attestant de leur capacité à garder les enfants, mais aussi couvertes par la clause responsabilité civile de leur assurance ». Cette idée s'appuie sur l'idée que ces femmes sont plus expérimentées, patientes et disponibles que les jeunes filles habituellement sélectionnées. Le couple de journalistes, récemment parents, à l'origine de ce concept explique : « il nous a semblé pertinent de mettre en relation d'une part des parents confrontés à ce fameux problème de garde - comme nous l'étions nous-mêmes- et d'autre part des femmes entre 45 et 70 ans et donc expérimentées, fiables, sérieuses et qui ont de plus en plus souvent besoin d'un complément de revenus -jeunes retraitées, femmes dans emploi, femmes au foyer etc. Et puis nous avons constaté aussi que de plus en plus de femmes de cet âge là sont loin de leurs petits enfants, géographiquement, et sont très heureuses de garder d'autres enfants pour palier ce manque, mais aussi continuer à avoir une activité à des horaires souples, et continuer à se socialiser, en clair ne pas rester seules chez elles »<sup>17</sup>. Et si on allait plus loin en s'interrogeant sur la création de crèches grand-parentales ? Au principe que les grands-parents interviennent déjà, et de plus en plus, dans des écoles (récits de vie, apprentissage du jardinage, lecture pour les plus petits). Ils sont aussi présents dans les hôpitaux pour rendre visite aux enfants malades (les « Grands-mères occasionnelles » association loi 1901 dépanne à la journée les mamans dans l'impossibilité de garder leur enfant malade). Aujourd'hui, « crèche ou halte garderie » et maison de retraite partagent même des locaux communs. Ces expériences s'appuient sur le principe simple que les générations peuvent se rencontrer se stimulant les unes et les autres en fonction de leur âge (par exemple les repas sont pris ensemble : les plus âgés surveillants les plus petits et jouant un rôle d'éducateur ; les plus petits « stimulant » les

<sup>15</sup> Ségolène Royal, *Le printemps des grands-parents*,

<sup>16</sup> Ce service n'existe qu'en région parisienne et à Paris (0820 000 782)

<sup>17</sup> Propos de Frédéric POLON, recueillis Jean-Philippe Tarot in « Mamynooos, un nouveau concept de garde d'enfants », site internet séniors © Senioractu 2004.

activités des plus âgés). Cette rencontre des générations dans des temps de garde peut être un sujet à traiter : quels sont les points positifs et négatifs de ces situations pilotes pour les jeunes et les plus âgées d'un point de vue social, psychique, physique, et économique (l'encadrement professionnel étant bien sûr indispensable) ?

#### En résumé

La fréquence des gardes assurées par les grands-parents pour diverses raisons représente un soutien : 40 % des grands-parents les pratiquent régulièrement, prenant les petits-enfants pour la journée ou la semaine pendant que les enfants travaillent. Dans d'autres cas, la garde fournie par les grands-parents peut être plus ponctuelle ou plus circonstanciée (maladies, vacances). Le choix des dates, de la fréquence revient aux enfants essentiellement. On peut ajouter, selon les conclusions de la CNAV, que la garde est plus courante qu'il y a trente ans et que les jeunes parents bénéficient plus souvent de la garde de leurs enfants par leurs parents que ceux-ci en ont bénéficié de la part de leurs propres parents. De la sorte, « les enfants évitent les frais d'une baby-sitter, ce qui leur permet d'autres investissements. Les grands-parents se sentent utiles et ont l'illusion d'avoir retrouvé leurs enfants, les parents sont momentanément soulagés de leurs devoirs et « font plaisir » à des parents qu'ils ont souvent eu du mal à quitter en leur apportant des remplaçants. Les petits-enfants servent finalement de trait d'union entre deux générations qui n'auraient sans cela, peut-être plus rien à se dire ». (Bourguignon, 1975, p.93). Natanson Madeleine (2003, p.125) explique que la plupart des jeunes parents interrogés apprécient le rôle de *baby-sitter* que leurs parents peuvent jouer auprès des tout petits. Selon l'auteur, cette réflexion dépasse l'épargne, non négligeable, d'une garde d'enfant. Dans les bras d'un grand-père ou d'une grand-mère se poursuit ce que les psychologues nomment le *holding* c'est-à-dire le soutien qui donne sécurité (le son d'une voix qui n'est pas celle du père ou de la mère, et qui pourtant la rappelle et rassure). Les grands-parents apportent alors à la fois une ressemblance et une différence. Eux en contre partie donnent et reçoivent de l'affection : « La garde des petits-enfants en est un témoignage crucial : « on paierait pour les avoir » (un père) » (Bourguignon, op. cit., p.90)

Les études sur le mode de garde grand-parental, communément nommé « mode de garde informel » ne sont pas si nombreuses qu'il ne pourrait paraître de prime abord. Nombreux sont les témoignages de grands-parents ou de parents qui évoquent de manière générale les problèmes de garde des plus jeunes (les premiers regrettent de ne pas être assez sollicités ou paradoxalement trop et mal sollicités ; les seconds constatent le manque de structures d'accueil de la petite enfance et, par choix mais peut-être aussi par défaut, font appels aux lignées ascendantes. Il semble que de nombreuses études contemporaines insistent sur l'importance de la garde des petits-enfants par les aïeux dans l'économie de la parenté d'aujourd'hui. Pourtant, moins d'une dizaine de textes scientifiques sont des références en la matière. Par ailleurs, ils se recoupent quant aux analyses qu'ils fournissent.

Des dimensions sont absentes. Les grands-pères sont un peu les grands oubliés (peut-être parce que statistiquement moins présents). Les différents âges de la vie (la prime enfance, l'enfance, la pré-adolescence, l'adolescence) sont également très absents, l'enfance l'emportant dans les problématiques de garde. On peut se demander sur la pré-adolescence ne doit pas être interrogée car elle n'implique pas la même prise en charge par les grands-parents et des relations identiques. La prise en charge des enfants jeunes (de façon formelle ou informelle), renvoie à la question de l'autonomie économique de la mère, à qui est principalement et encore impartie sa prise en charge. Mais plus largement, renvoie aussi aux relations familiales et à la dynamique familiale et conjugale.

---

<sup>18</sup> Magasine parents :

<sup>19</sup> On citera en premier lieu les résultats quantitatifs présents dans les ouvrages de Claudine Attias-Donfut et de Martine Segalen dont l'enquête date de 1996 (8 ans déjà) et de Beillan. Le CREDOC propose une enquête comparative et la DRESS a le mérite d'apporter les résultats les plus récents et complets. Les enquêtes qualitatives sont présentes dans l'ouvrage de Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen mais surtout dans l'ouvrage de Françoise Bloch et Monique Buisson.

La comparaison attendue avec l'étranger est décevante car souvent difficilement équivalente. Par exemple, l'analyse détaillée de l'accueil et de l'éducation des enfants de moins de 6 ans aux États-Unis nécessiterait de pouvoir distinguer les programmes qui relèvent de l'éducation ou des modes de garde, ce qui n'est pas toujours possible aujourd'hui. L'accent est en outre mis ici sur l'intervention de l'État fédéral et des États fédérés en raison de l'absence d'information concernant celui des autorités locales (comtés) et des entreprises (Gilles Cristel) - c'est également le cas pour l'Angleterre.

L'ère du « papymamy-boom » décrite précédemment dans les représentations, et dans les modes de garde incite à réfléchir sur les rôles et fonctions des grands-parents. Que font donc les *vrais* grands-parents ? L'une des différences majeure entre les grands-parents d'il y a vingt ans et ceux d'aujourd'hui, c'est que beaucoup travaillent ou ont de multiples activités à l'âge où leurs propres parents passaient des heures dans leur fauteuil ou dans leur jardin. Quels rôles et fonctions ont-ils ? Ils seraient un soutien important au détour des échanges entre les différentes générations au sein de la famille et des stratégies de transmission du patrimoine économique et culturel. Selon les sociologues, cette transmission est marquée d'un côté par une norme d'indépendance (autonomie) et de l'autre par une norme de solidarité, selon laquelle être en famille implique que l'on sache partager et donner. Pour Jean Kellerhals, « l'ambivalence entre ces deux normes pose à tout moment - et notamment entre grands-parents et petits-enfants - le problème de la « bonne distance » (1997, p. 79). Cette idée est d'ailleurs reprise par Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen (1998). Pour les psychologues ou les psychiatres, les grands-parents représentent plutôt un élément de base dans la vie d'un enfant dans la structuration de la personnalité. Les relations que l'enfant noue avec ses aïeux sont différentes de celles qu'il entretient avec ses parents. Le « saut » d'une génération permettrait en effet un autre regard qui embrasserait une temporalité au long court.

Témoignages, ouvrages de vulgarisation, guides et autres recherches de scientifiques sont tous unanimes en plaçant la transmission au centre de leurs analyses. Elle se décline selon différentes modalités. D'un point de vue sociologique, le processus de transmission entre les générations ne comprend pas seulement des biens matériels (héritages, échanges quotidiens, soutiens financiers) mais aussi des savoirs-faire, des savoirs-être, des valeurs, des connaissances et une mémoire familiale. C'est à travers l'ensemble des pratiques entre grands-parents que nous allons questionner spécifiquement ce qui circule entre les plus jeunes et les plus âgés d'une même lignée.

### 1. « Educateurs en second, les grands-parents sont des amuseurs en premier »<sup>20</sup>

La grande majorité des grands-parents ont des activités variées avec leurs petits-enfants : sorties aux spectacles ou aux terrains de jeux, apprendre à faire la cuisine ou du bricolage ou encore jouer à des jeux de société mais aussi faire les devoirs. « Là où le sociologue parle de « garde » des petits-enfants, les grands-parents diront manèges, balançoires, visites au zoo...[...] à eux donc la part ludique du rapport à l'enfant » (Attias-Donfut, Segalen, 1998, p. 233)

#### 1.1. JEUX DE PLEIN AIR ET DE JEUX SOCIETE

Comme s'occupent les grands-parents et leurs petits enfants lorsqu'ils sont ensemble ? Dans les enquêtes (Attias-Donfut, Segalen, op.cit. ; Mietkiewicz, op. cit. ; Toys « R » Us, 2002) les activités sportives le plus souvent en plein air arrivent en tête avec les jeux de ballon (dont le football et le basket) ou la natation, le vélo, Frisbee, roller, karaté, jogging... Ce sont des loisirs que les petits-enfants partagent avec leurs grands-parents, en particulier pendant les vacances: Viennent ensuite les jeux de société (jeux de cartes divers de la bataille au nain jaune, jeux de dames et d'échec, bataille navale, Monopoly, Scrabble, Memory... Jouer ensemble témoigne de la disponibilité des grands-parents dont de nombreux auteurs ont souligné qu'ils étaient souvent les seuls adultes qui prenaient le temps de jouer avec les jeunes enfants. Dans l'enquête de Marie-Claude Mietkiewicz, les enfants ont d'ailleurs majoritairement précisé qu'ils ne jouaient à ce type de jeux qu'avec leurs grands-parents et avec des jeux (petits chevaux, oie, domino) qui avaient appartenu à leurs parents (Vincent

---

<sup>20</sup> Claudine Attias-Donfut, Martine Segalen, *op. cit.*, p. 233.

Sandrine, 2003). Les magasins Toys « R » US ne s'y trompent pas lorsqu'ils font réaliser une enquête auprès des parents et des grands-parents d'enfants de 6 à 12 ans sur les comportements d'achats à Noël (2002). Hasbro les prend aussi pour cible lorsqu'en 2002, la présentation à la presse des nouvelles gammes de jouets sont replacés dans le contexte de la transmission intergénérationnelle (Vincent Sandrine, 2003). Les fabricants de jeux et de jouets dits créatifs ou réalisés à base de matériaux nobles (en concurrence avec les productions technologiques) ne s'y trompent pas non plus lorsqu'ils les prennent pour cible commerciale. Ainsi, le responsable de la communication du Salon du Jouet en 1997 dit : « les grands-parents d'aujourd'hui sont jeunes. Ils s'occupent de plus en plus de leurs petits enfants. Ce sont souvent eux qui achètent les jeux traditionnels comme le jeu de l'oie ou le nain jaune, très en vogue en ce moment et qui craquent pour les jouets en bois, parce qu'ils rappellent des souvenirs ». Les grands-parents sont également décrits dans une fonction d'initiateurs de la nature dans le temps de la promenade, un temps qui permet de s'attarder sur un détail, de flâner ou de s'émerveiller. Ce rôle est particulièrement gratifiant. Concernant les autres activités pratiquées ensemble (jardinage, bricolage, cuisine, couture, etc. et même le ménage), c'est le plus souvent sous une forme ludique que les grands-parents initient leurs petits-enfants à ces activités (Chouchena, Soulé, Noël, 1995). A de très rares exceptions près, les commentaires des enfants confirment que leurs grands-parents parviennent à rendre attractives des tâches qui, en soi, pourraient manquer d'intérêt. Kornaber et Woodward (1981) concluent : « Les grands-parents ont tout d'abord un rôle d'enseignant auprès des enfants ». Michèle Martin (1997) renchérit cette idée lorsqu'elle affirme que les grands-parents peuvent éduquer leurs petits enfants à la citoyenneté et à la protection de l'environnement en utilisant tous les prétextes et toutes les occasions qui se présentent à eux puisque « cette sensibilisation s'éveille dans le quotidien » (comme éviter le gaspillage de l'eau, d'économiser, d'éviter les nuisances, en particulier le bruit, etc.). En vieillissant, nous serons curieux de voir comment nos enfants et nos petits-enfants évoqueront et apprécieront notre héritage. Geneviève de Taisne dans le même ordre d'idée, écrit qu'il faut apporter la preuve que la famille s'inscrit dans la durée et non dans l'immédiat afin d'inculquer aux futures générations « les valeurs, les connaissances et les possibilités qui constitueront le fondement du Canada au vingt-et-unième siècle. L'existence de chacun est reliée à un tout dont font partie les petits-enfants, les parents et les grands-parents ».

## 1.2. DES EDUCATEURS MALGRE EUX, SANS CONCURRENCE AVEC LES PARENTS

Pour Lemay (1983), les charges permanentes d'éducation ne sont pas dévolues aux grands-parents. L'ensemble des auteurs et témoignages s'accordent à dire qu'il incombe aux parents de parfaire l'éducation de leurs enfants en leur fixant des limites à ne pas dépasser et les repères dont ils ont besoin. C'est aussi eux qui leur transmettent les valeurs auxquelles ils tiennent. Les grands-parents seraient des « tiers indulgents » (Levet-Gautrat, 1991 ; Camdessus, 1991), qui n'ont pas de fonctions d'autorité directe. Claudine Attias-Donfut observe d'ailleurs une tendance dominante à l'assouplissement du style éducatif (p. 652). Pour autant, l'exercice de l'autorité (notamment lorsqu'ils ont la garde quotidienne de leurs petits enfants) semblent engendrer un ensemble de questionnements. On les retrouve en témoignages dans les sites Internet, les magazines, et autres demandes de conseils recueillies à l'EPGE : Faut-il gronder, punir ? Peut-on demander aux petits-enfants de prendre part aux tâches de la vie quotidienne ? Quelle attitude doit-on avoir vis-à-vis de la télévision ? Les guides d'adressant aux grands-parents cherchent à y répondre à grand renfort de conseils et d'attitudes à adopter. Mais en filigrane se profile une question intéressante (là encore sans véritable réponse) : Peuvent-ils s'autoriser à « être des adultes débonnaires à peu près dépourvus de toutes préoccupations éducatives ? », comme le suggère Lebovici (1991). Cela montre toute la difficulté des grands-parents à se faire respecter sans pour autant avoir la responsabilité de l'éducation de leurs petits-enfants. Loly Clerc explique, pour sa part, qu'ils veulent simplement transmettre ce que la vie leur a appris. Car ils tiennent à avoir, en plus de la vie familiale, une vie

personnelle. Cette question de l'éducation relève pourtant d'un paradoxe, comme si les intentions ne se corroboraient pas dans les pratiques.

### 1.3. TENIR LA BONNE DISTANCE...

Claudine Attias-Donfut, Nicole Lapiere et Martine Segalen (2002) observent que les tensions les plus marquées concernent l'éducation - l'apparence et les loisirs sont les premiers sujets de désaccord entre les nouveaux grands-parents et les nouveaux parents (pour 31 % d'entre eux)-. « Lorsque les enfants deviennent parents, les divergences s'aplanissent largement, excepté en ce qui concerne l'éducation des enfants, sur laquelle se cristallisent les oppositions aux dires des pivots, comme aux dires des jeunes ». Ces mêmes auteurs remarquent également que les différends éducatifs « ne sont pas à l'origine de ruptures, on conteste, mais on préserve le lien ». « Les conflits se sont apaisés parce que les vieux savent bien que les jeunes sont désormais ceux qui imposent leurs façons de voir et de faire et que la situation est irréversible ; de leur côté, les jeunes, s'ils connaissent la réprobation de la génération aînée, refusent d'en subir la loi ». Mais après la naissance des petits-enfants, l'éducation devient le sujet premier de désaccord (31 %) entre les nouveaux grands-parents et les nouveaux parents, ce désaccord passant devant ceux qui sont relatifs aux problèmes de société. Déchargés des responsabilités éducatives, ils recueillent alors toutes les gratifications affectives. Et il semble qu'ils savent aujourd'hui occuper ce rôle à la satisfaction des parents puisque jamais ils n'ont autant eu de contacts directs et réguliers avec leurs petits-enfants (cf. partie 3). Du côté des parents encore, on retrouve ces inquiétudes à propos des grands-parents mais également concernant l'ensemble des modes d'accueil des enfants. Françoise Bloch et Monique Buisson l'ont relevé pour les pères inquiets de la rivalité éducative avec les assistantes maternelles : concurrence éducative qui s'exprime par « les écarts entre les pratiques éducatives des parents et celles de l'assistante maternelle sont susceptibles de générer des conflits, dont l'enfant ferai les frais, et qui ruinaient les efforts des parents dans la mise en œuvre de leur projet éducatif. » (op. cit., p. 38)

Pour autant, les grands-parents n'expriment pas ouvertement ces divergences les questions éducatives et observent plutôt une certaine réserve déclarative (Caradec, 2003 ; Clerc Loly). Le principe de retrait « contraint » également les grands-parents de ne pas discuter les méthodes éducatives des parents. Les raisons de ces désaccords éducatifs trouvent quelques explications chez les psychologues. On retiendra avec Harry Ifergan et Rica Etienne que « les rapports entre grands-parents et parents se compliquent d'autant plus qu'ils demeurent, malgré l'âge, des rapports de parents à enfants ». En effet, il semble que parfois la situation dérape, et d'anciens conflits resurgissent. Madeleine Natanson explique que les enfants savent aussi profiter de cette situation en utilisant les divergences grands-parents / parents afin d'espérer en tirer bénéfice. Pour cette même auteure « il est important que chaque génération reste à sa place les parents endossant leur rôle d'éducateur et les grands-parents prenant le rôle de transmission de l'histoire familiale ; et de conclure que les grands-parents doivent permettre aux plus petits de transgresser des interdits, aux parents alors de le comprendre (entretien accordé à Enfants Magazine du 08 /2000). Deux générations nouent alors une complicité « par-dessus la tête des parents ». Les grands-parents sont ceux auxquels on peut faire confiance et qui font confiance. Malgré la différence d'âge, ils restent des « êtres humains accessibles ». On retrouve cette transgression dans les achats de cadeaux de Noël. Les grands-parents participent aux achats de manière spécifique : ils offrent -aussi- ce que les parents ne souhaitent pas acheter de la liste de Noël (parce que « contre » l'objet demandé). Ils prennent alors des libertés en préférant choisir d'autres cadeaux ou donner de l'argent à condition que cette somme devienne « cadeaux choisis par l'enfant ». Cette « transformation » (Monjaret, 2003 est d'ailleurs indispensable pour conserver la trace du lien familial. Les jouets inscrivent alors l'enfant dans la lignée, lui signifient ou lui rappellent et lui rappelleront son identité individuelle et collective. Et puis parfois ils en font trop en « gâtant » plus de raison pour les parents leurs petits-enfants... ce qui peut entraîner de sérieuses discussions familiales. Pour Bernadette Demas, analyste, ces grands-parents là ne savent pas

trouver leur place. En gâtant ainsi leurs petits-enfants ils pensent pouvoir gagner leur amour. Ce constat témoigne que les grands-parents ont parfois quelques difficultés à trouver une place alors que Vincent Caradec (2003) conclue à leur rôle fondateur dans la famille.

#### 1.4. ET QUE PENSENT LES PETITS-ENFANTS ?

En 1969, l'étude de Pacaud et Lahalle montrent que près des trois quarts des enfants interrogés (73 %) apprécient l'affection que leur portent leurs grands-parents; 27 % disent profiter de leur expérience; 23 % aiment parler de leurs problèmes avec eux. Quant aux adolescents, plus de la moitié (52 %) pensent que le rôle des parents est d'éduquer leurs enfants mais que si les grands-parents ne sont pas d'accord sur certains points, ils doivent donner leur avis. Plus près de nous, les relations entre grands-parents et petits enfants ont changé avec une plus grande simplicité et moins de « *révérence*. ». L'enquête réalisée par l'école des grands-parents européens montre qu'ils ont des points de vue variés sur le rôle des grands-parents. « Ils estiment par exemple que l'amour qu'ils leur manifestent n'est pas celui d'un père ou d'une mère, c'est autre chose qui n'est pas superflu. Cela leur est nécessaire, même s'ils ajoutent en priorité que les grands-parents, puisqu'ils les aiment, les gâtent. » (p.204).

## 2. Préserver la mémoire : des contes, des jeux et des histoires familiales

Sous forme de conseils, Clerc Loly affirme que « raconter des histoires, montrer des livres d'images, c'est bien; raconter l'histoire de la famille, c'est mille fois mieux. Faire inlassablement revivre tous ses acteurs, y (p. 206) compris « papa et maman quand ils étaient petits, ou quand ils avaient ton âge », fait partie des joies, des moments uniques que seuls les grands-parents peuvent offrir à leurs petits-enfants. Cette histoire familiale s'alimente avec les traditions, les activités (bricolage, cuisine) les jouets, etc. Transmettre les traditions familiales serait l'un des rôles de la grand-parentalité (conserver les photos, objets, etc.) permettra d'inscrire l'enfant dans la lignée familiale. Détenteurs des histoires du passé, de la mémoire familiale et biographes officiels des parents, « ils introduisent l'enfant à la compréhension de l'éphémère et de la durée » (Chouchena, Soulé et Noël, 1995).

### 2.1. DES JOUETS EN MEMOIRE

Si l'on prend l'exemple des jouets on peut saisir l'importance de l'inscription de la mémoire familiale. Les parents expriment la filiation en « léguant » leurs propres jouets conservés à leurs enfants : « Offrir à nouveau ses jouets c'est aussi raconter sa propre histoire à ses enfants. C'est activer la mémoire et transmettre ce que l'on a été » (Vincent, 2003) et d'une certaine façon offrir ses souvenirs. On le retrouve aussi lorsque les jouets du passé connaissent également une seconde vie. Les grands-parents les sortent de leur placard ou de leur grenier pour les jeux des petits-enfants en vacances... « Pour tous, les parents et les grands-parents, la continuité est ainsi marquée grâce aux jouets délaissés juste pour un temps par les plus jeunes, qui, devenus grands, revivent leur propre jeunesse dans le miroir des nouvelles générations. » (Vincent, 2003). Les jouets matérialisent les relations entre les générations en formalisant l'attachement familial car leurs fonctions excèdent la simple relation d'échanges matériels. Ils expriment la transmission d'une génération à l'autre.

### 2.2. LES GRANDS-PARENTS GARANTS DE L'HISTOIRE FAMILIALE ET INSCRIPTION IDENTITAIRE

Auprès de ses grands-parents, l'enfant apprend qu'il est l'héritier d'une histoire familiale, d'une mémoire collective. Les travaux sur la mémoire familiale évoquent très souvent les grands-parents (Muxel 2002 ; Monjaret, op. cit.). De ce point de vue, on peut dire que les grands-parents sont une ressource pour la construction identitaire. A Madeleine Natanson (psychanalyste, docteur en sciences de l'éducation) de conclure qu'ils « sont une « figure repère » d'une importance capitale d'un point de vue symbolique, puisqu'ils s'enracinent dans une lignée, dans un ordre générationnel, sur le temps long de l'existence humaine. » Le grand-parent inscrit l'enfant dans une chaîne de générations qui le situe lui même dans son identité.

L'anthropologie a établie l'universalité du besoin d'ancêtres. La reconnaissance de la filiation relie les vivants aux morts et leur donne leur légitimité. « A travers la connaissance des ancêtres et des lignages, le groupe se réaffirme dans sa mémoire et sur son territoire. (Segalen, 1996, p. 202). Cette fonction de la filiation n'a pas disparu dans la famille moderne comme l'analyse Jean-Hugues Déchaux (1997) à propos des souvenirs des morts (apprentissage de la mortalité humaine par la mort des grands-parents et de la suite des générations). La question du transgénérationnel est un grand thème de recherche aujourd'hui en matière de psychanalyse. Pour Jean-Pierre Durif-Varembont, ce qui s'échange entre grands-parents, enfants et petits-enfants ne relève pas seulement de l'ordre des sentiments ou de la bonne volonté, mais de l'ordre du lien généalogique imposé à tous car nécessaire à la transmission de la vie. Connaître, les racines et l'histoire de la lignée est d'ailleurs aujourd'hui présent dans la loi de mars 2002<sup>21</sup> qui consacre désormais le lien entre grands-parents et petits-enfants, et même la nécessité pour ces derniers de connaître leurs racines, leur lignée (nous y reviendrons en partie 4). C'est ainsi que l'enfant prend conscience de l'éphémère et de la durée (Levet-Gautrat, 1991). Leur simple présence joue alors un rôle important dans la structuration psychique de l'enfant. Car « ils initient l'enfant aux limites de la toute-puissance » (De Mijolla, 1997). Leurs fragilités apprennent à l'enfant l'avance en âge et, par leur mort, « ils parachèvent la leçon d'humanité qu'ils donnent aux enfants » (Poussin, 1991).

### 3. Transfert et aide familiale

Les dons d'argent entre grands-parents et petits-enfants, que ce soit à l'occasion de Noël ou des anniversaires, existent dès les plus jeunes âges. Des transactions plus importantes sont observées au fur et à mesure que les petits-enfants grandissent. C'est ainsi qu'un certain nombre d'enquêtes (notamment Pitrou, 1994) ont pu montrer que les grands-parents apportent une aide financière parfois importante destinée à l'achat d'un logement, au paiement d'une caution, à l'achat d'une voiture, etc. « L'orientation dominante des solidarités familiales est en direction des jeunes, qui reçoivent des dons en nature et en espèces, à la fois de leurs parents et de leurs grands-parents » (Attias-Donfut, p. 664). Comparés aux générations précédentes, les actuels grands-parents disposent souvent de revenus réguliers et relativement élevés. Conséquences : les échanges monétaires n'ont jamais été aussi nombreux. Effectivement, qu'il s'agisse de prêts occasionnels ou de sommes régulières, l'INSEE a chiffré, en 1996, à 100 milliards de francs (dont les trois quarts en espèces) le montant des aides financières apportées par les ascendants à leurs enfants. Ces dons d'argent pratiqués par les grands-parents, à ces diverses occasions font alors bien partie d'un processus de redistribution des richesses à l'intérieur de la famille. Pour Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, l'« accumulation et transferts d'argent aux petits-enfants correspondent même au plein exercice du rôle grand-parental » (*op. cit.*, p. 126). Aujourd'hui, ces donations aux petits-enfants sont encouragées par un régime fiscal dérogatoire, qui permet de léguer directement certains biens à ces petits-enfants. Les grands-parents doivent tout de même passer un acte devant notaire. Ils ne pourront toutefois pas donner tous leurs biens à leurs petits enfants. En effet, ils doivent respecter la part qui revient obligatoirement à leurs enfants, appelée « réserve ». Les donations faites aux petits enfants ne peuvent être prises que sur la quotité disponible, c'est-à-dire la part du patrimoine des grands-parents qui ne revient pas de droit à leurs enfants<sup>22</sup>. Mais les limites de ces donations sont d'ordre éthique plus que financières. D'une part, les grands-parents ne sont pas tenus de partager de façon égale entre leurs petits-enfants. D'autre part, Brigitte Fichard-Labry affirme que l'harmonie de la famille est mise en danger autant que la sécurité financière des donateurs. « Certaines précautions sont donc à envisager ». Pour autant, les grands-parents semblent se soucier de préserver l'équité familiale. Nombreux sont les témoignages et les questions à ce sujet dans les magazines : Que faire, sans léser ses frères et sœurs,

<sup>21</sup> Voici l'article 371-4 modifié par la loi 2002-305 du 4 mars 2002 sur lequel nous reviendrons en partie 5.

<sup>22</sup> Pour plus de précision : Si vos parents n'ont qu'un enfant, cette quotité est égale à la moitié de leur patrimoine. S'ils en ont deux, ils peuvent donner au maximum un tiers de leur patrimoine à leurs petits-enfants. S'ils en ont trois ou plus, ils ne peuvent donner plus d'un quart de leurs biens à leurs petits-enfants.

ses cousins ou cousines, quand l'un des parents est au chômage et ne peut plus faire face aux charges de son ménage? Lorsque l'un des enfants ou des petits-enfants devenu adulte poursuit des études prolongées ou ne trouve pas de travail ?

L'observation de la circulation de l'argent dans le réseau familial de chacun des membres du couple d'origine après divorce met en évidence l'existence d'une constellation familiale nouvelle ainsi que de nouvelles formes de solidarités. Des liens familiaux se construisent à partir des foyers d'origine.

#### En résumé :

Les auteurs cités qui ont porté un intérêt aux fonctions des grands-parents viennent de nous montrer que leur rôle ne se limitait pas à l'aide effective qu'ils apportent dans le cadre des pratiques de solidarité familiale. Ils sont bien plus de cela bien qu'ils apparaissent comme des éducateurs *sans* responsabilités éducatives. Transmission des valeurs auxquelles ils sont attachés (propreté, politesse, goût de l'effort, fidélité aux engagements, respect des autres, honnêteté et franchise), telles sont les responsabilités éducatives des grands-parents. Pour Bourguignon Odile, « c'est la qualité affective des liens existant entre parents et enfants, telle qu'elle est appréciée par les deux parties, qui détermine principalement la transmission des valeurs, étant entendue qu'une relation positive la favorise et qu'une relation négative la bloque. » (*op. cit.*, p. 95). Educateurs « de la vie », les grands-parents décrits semblent chercher une place entre passé et avenir. Ce que Madeleine Natanson nomme la transmission intentionnelle. Ces liens, que vont nouer les grands-parents avec leurs petits-enfants au moment de leurs rencontres et au détour d'activités, sont de puissants révélateurs de la qualité des liens de filiation. La nouvelle relation qui s'établit avec les plus jeunes est aussi largement prédéterminée par la qualité de la relation entre ses parents et ses grands-parents (elle est par ailleurs également dépendante la prédominance de la lignée maternelle et par les aléas de la compétition entre les lignées, (surtout en cas de recomposition familiale). Martine Segalen parle « de la bonne distance » (2001) à trouver les entre les générations. « Dans la suite des générations, chacune s'inscrit au centre d'un ensemble de trois générations et les rapports qu'elle entretient avec l'une s'articulent avec ceux qu'elle a avec l'autre, que ce soit en continuité ou en rupture » (Attias-Donfut, Segalen, 1998).

## PARTIE 5. REGARD JURIDIQUE SUR LA GRAND-PARENTALITE : DES DROITS ET DES DEVOIRS

---

La question des droits des grands-parents – à travers la loi, la jurisprudence et même le droit non judiciaire - prend de l'ampleur à l'heure actuelle (on retrouve d'ailleurs cette même préoccupation au Canada et aux Etats-Unis). Au regard des textes (droit civil, droit fiscal et droit social), les grands-parents ont une place importante dans le droit de la famille. « Les prérogatives dont ils disposent [désormais] ne traduisent plus l'ancienne puissance lignagère absolue du droit romain, mais elles se fondent, concurremment, sur les exigences de la solidarité familiale et sur l'intérêt des petits-enfants » (Gare, Jacqueline Rubellin, 1988). La loi encadre dès lors les relations intergénérationnelles en prévoyant un droit de visite et d'hébergement des grands-parents liés au droit des enfants « de connaître et d'avoir des contacts avec leurs collatéraux et ascendants sauf empêchement majeur ». Pour Brigitte Fichard-Labry (2003), « les grands parents voient juridiquement consacrée la part importante qu'ils ont si souvent et si heureusement dans la vie de leurs petits enfants ».

### 1. Quand la loi s'en mêle : rappels des « faits »

Selon le code civil (Art. 371-4. et Art 1180)<sup>23</sup>, tous (les grands-parents) doivent pouvoir entretenir une « relation personnelle » avec leurs petits-enfants. En pratique, ils bénéficient notamment d'un droit de visite et d'hébergement, ce qui leur permet de recevoir l'enfant chez eux durant une journée, voire plus s'ils le souhaitent. Ainsi, les grands-parents peuvent, d'une part devenir les tuteurs « naturels » de leurs petits-enfants en cas de décès des parents (sauf avis contraire formulé par le ou les parents avant leur mort). Cette fonction se retrouve d'ailleurs dans l'histoire de la famille. Les actes de tutelles du XVIIIème siècle montrent l'importance des grands-parents lorsqu'il faut aider les orphelins. D'autre part, ils deviennent des figures essentielles dans le cadre de divorces. Dans les témoignages autobiographiques des XVIIIème et XIXème siècles Vincent Gourdon (*op. cit.*, p. 23) constate également que les grands-parents sont de plus en plus présents auprès des parents biologiques, en particulier en cas de crise familiale (séparations). Ce droit a été reconnu par les tribunaux depuis le milieu du siècle dernier: dès 1886, la Cour de Cassation a formulé un arrêt reconnaissant aux grands-parents un droit de visite à leurs petits-enfants (Rubellin-Devichin). Aujourd'hui, on retrouve ces prérogatives mais légalisées. En cas de divorce des parents (pour un enfant naturel ou adopté), au-delà du droit de visite et d'hébergement, ils ont aussi le droit d'échanger une correspondance avec eux et de participer à leur éducation dans la mesure où ils ne se substituent pas aux parents. De façon plus importante, il peut aussi arriver que les grands-parents se voient confier la garde de leurs petits-enfants (en cas de divorce des parents si l'enfant ne peut pas rester au domicile de l'un des deux ; si les parents sont déchus de l'autorité parentale).

L'ensemble de ces droits peuvent être retirés par le juge des affaires familiales que pour des motifs graves : L'enfant lui-même refuse de voir ses grands-parents ; Et/ou les rapports entre les parents et les grands-parents sont très mauvais et risquent de perturber l'enfant en le faisant évoluer dans un climat de crise ; Une rencontre entre l'enfant et ses grands-parents présente un caractère dangereux pour lui et enfin les grands-parents sont manifestement inaptes à s'occuper et surveiller convenablement l'enfant. En revanche, le droit de visite des grands-parents ne peut leur être refusé. Il est nécessaire

---

<sup>23</sup> Tel que défini dans l'article 371.4 du code civil. C'est le seul texte qui emploie le terme de grands-parents. Partout ailleurs les grands-parents ne sont désignés que par les termes de « aïeux » ou « ascendants » (du deuxième ou troisième degré).

<sup>24</sup> Notons que les grands-parents sont présents dans un seul article de loi et c'est précisément celui qui consacre le droit des enfants, malgré ou en dépit de l'autorité parentale, à avoir des relations personnelles avec leurs grands-parents. Il s'agit de l'article 371-4 revu en mars 2002, qui précise et éclaire une loi passée en 1970.

qu'ils fassent preuve d'une capacité éducative et d'une garantie morale. Et des liens étroits d'affection doivent unir les grands-parents et leurs petits-enfants.

Brigitte Fichard-Labry propose une réflexion sur cette loi. Selon elle, la solidarité intergénérationnelle, volontaire ou imposée par la loi, est sollicitée de façon concrète. Cette juriste considère que la loi cherche à préserver l'équilibre social, en maintenant les liens familiaux. Mais, Bernadette Barthelet explique que pour d'autres juristes « le fondement essentiel du droit reconnu aux grands-parents réside dans le lien proche de parenté qui relie grands-parents et petits-enfants, ainsi que dans l'affection toute naturelle inhérente à cette parenté (les auteurs de cette doctrine utilisent même l'expression "droit naturel" - de droit indépendant - qui s'enracine dans la parenté elle-même) ou même dans un lien de filiation directe entre les grands-parents et les petits-enfants. » Par ailleurs, cette loi pose d'autres questions de responsabilité. En exemple, on retiendra avec Brigitte Fichard-Labry le temps de garde comme moment potentiellement dangereux pouvant engager la responsabilité civile de ceux auxquels les plus jeunes ont été confiés. « La solution donnée par les tribunaux à ce problème est importante, car, trop exigeante avec les grands-parents en consacrant une responsabilité générale, elle risque de faire peser une charge écrasante sur des « gardiens » dévoués et surtout bénévoles (nous renvoyons ici à la question des grands-parents baby-sitter) ».

## 2. Quand les différents existent...

Les témoignages des sites « seniors », ou dans les magazines rappellent la difficulté qu'ont certains grands-parents de rencontrer leurs petits-enfants. Une première statistique du ministère de la Justice montre qu'en 1996 plus de 2500 grands-parents ont fait appel à la justice pour obtenir un droit de visite auprès de leurs petits-enfants. Et depuis, ce chiffre augmente chaque année. Clerc Loly (2003), dont l'ouvrage apporte un ensemble de témoignages de grands-parents, fait le constat que les conflits entre les grands-parents et les enfants à propos des petits-enfants semblent plus nombreux, plus violents qu'il y a une vingtaine d'années. Autre bilan, les plaintes en justice se sont multipliées, même si « seulement » 3000 plaintes et cas traités par la justice ont été dénombrés en 2000 en France. Ce chiffre « ignore les médiations, les aides psychologiques apportées par les associations et enfin les ruptures que rien n'a pu éviter ou réparer ». Ainsi, cette même auteure rappelle que la progression du nombre de plaintes est un indicateur plus intéressant : plus 30 % entre 1995 et 2000.

Des désaccords existent entre les parents et les grands-parents. La loi a prévu cette situation puisque, ces derniers peuvent saisir le juge aux affaires familiales. Il décidera, en fonction des éléments dont il dispose, de l'étendue du droit qu'il accordera aux grands-parents. Parfois, les désaccords sont si importants que les parents font obstacles aux relations entre petits-enfants et grands-parents. Or, ils n'en ont pas le droit (sauf dans le cas de motifs graves cf. plus haut). L'accord à l'amiable est de rigueur entre les parties. Dans le cas de désaccords avérés c'est encore une fois le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance dont dépend le domicile de l'enfant qui statuera. Pourtant, le divorce constitue un point épineux dans les relations entre les différentes générations de même lignée ou de lignée différente. Nous avons relevé une question posée par Jean-Marc Roubaud, Député du Gard, au ministre délégué à la famille sur les droits des grands-parents sur leurs petits-enfants en cas de divorce (23 juin 2003). Cette question renvoie à la difficulté de prise de décisions au moment de la prise en charge « occasionnelle » de l'enfant, c'est-à-dire de la visite des petits-enfants chez les grands-parents (décisions à prendre). La loi semble résoudre de façon assez fréquente

---

<sup>25</sup> « Peut-on nous priver de notre petite-fille ?, *Bel Age Magazine*, n°9, 2/2000 ; « Nous voulons voir nos petits-enfants, *Famili*, n°123, 5/2003 ; « Grands-parents et petits-enfants », *Notre temps*, Juillet 2002 ; « Visite : les grands-parents ont aussi des droits », *Parents*, n°390, 8/2001 ;

<sup>26</sup> Il peut l'être lors de divorce des parents mais également en dehors de la procédure de divorce des parents (les grands-parents sont écartés ou pour les grands-parents de l'un des parents qui n'a pas la garde de l'enfant. Il arrive aussi que le juge soit saisi lorsque sans raison valable, les grands-parents sont empêchés d'avoir des relations normales avec leurs petits-enfants. De plus, le non-respect du droit de visite accordé aux grands-parents est passible de sanctions pénales.

les problèmes relationnels à l'intérieur de la famille notamment lorsque le divorce est passé par là. Madeleine Sabatini, ancien juge pour enfant, explique que le plus souvent, « ce n'est pas le contentieux lui-même qui est le plus lourd à gérer. Ce sont les conflits antérieurs à la séparation ou au divorce, au décès, qui s'exaspèrent à propos, par exemple, du droit de visite d'hébergement réclamé par les grands-parents » (Le groupe familial, ). Les procédures quand elles sont engagées sont longues et n'aboutissent que dans un cas sur deux. En l'absence de décret d'application, en cas de non respect du droit de visite les moyens de coercition sur les parents sont limités. Par ailleurs, la justice saisie ne semble pas « recevoir » toujours correctement les grands-parents, cela étant lié à une image négative de la grand-parentalité (gênants, donneurs de leçons). « Avec la loi de 1970, puis sa modification en 2002, les enfants ont le droit de voir leurs ascendants. Cette loi est donc le reflet d'une évolution récente, de la prise de conscience que l'on pouvait éventuellement s'appuyer sur les grands-parents au lieu de les rejeter systématiquement. » (Clerc, *op. cit.*, p.170).

### **3. Des grands-mères abusives aux parents refusant**

Lorsque l'on parle de droit en matière de grand-parentalité, on a tendance à ne considérer que le point de vue des grands-parents. Et qui plus est avoir un regard attendri et plein de sollicitude sur ces grands-parents en souffrance de ne pouvoir voir leurs petits-enfants (cf. Partie 2). Mais il faut se méfier des effets d'annonces et porter un regard sur l'autre partie : celle des parents. Car il n'y a pas que des grands-parents exemplaires. Jacqueline Rubellin-Devichin, dans sa pratique professionnelle de juge pour enfant, décrit justement dans sa communication « Les dispositions juridiques » des grands-parents qui ne peuvent pas tenir ou tiennent mal leur place. « Soit parce qu'ils ne s'entendent pas avec leurs enfants, soit parce qu'ils s'immiscent de manière abusive dans la vie du ménage de leurs enfants, visant, consciemment ou inconsciemment, à les supplanter dans l'éducation sinon dans le cœur de leurs petits-enfants » ou à récupérer leurs propres échecs éducatifs avec leurs propres enfants. Ces situations lui ont paru toujours plus difficile à résoudre parce que « trop passionnelles » selon ses propos. Sachant que « la justice est là pour dire le droit lorsque chacun a perdu l'espoir de convaincre autrement » ce qui permet Bernadette Barthelet de s'interroger sur la pertinence parfois d'interpeller la justice pour obtenir le droit d'avoir des relations avec ses petits-enfants. Effectivement, si la justice n'est pas toujours saisie s'est aussi que d'autres solutions existent. L'École des grands-parents Européens explique que la plupart des conflits se résolvent dans le cadre de médiation. Elle-même, en tant que réseau d'écoute, intervient pour des conseils, et répond à des demandes d'aides de grands-parents perçus en grande détresse. Ces demandes d'assistances et de soutiens présentent une certaine homogénéité : « elles viennent de toute la France, de tous les milieux et de toutes les origines - urbaine ou rurale-confondues » (p. 50). Marie-Françoise Fuchs, fondatrice de l'École et présidente du mouvement des EGPE, conclue aux vues de l'ampleur des sollicitations du réseau d'écoute que l'on est face à « un phénomène de société. Avec en tête de ligne, les grands-mères ».

### **4. Les devoirs**

Dans la mesure où leurs ressources le leur permettent, les grands-parents peuvent être amenés à verser soit un complément de pension alimentaire pour l'enfant, si les revenus des parents sont insuffisants, soit une aide alimentaire à leurs petits-enfants, à condition qu'ils soient réellement dans le besoin et que les parents ne puissent faire face à leur obligation d'entretien.

## 5. Le point de vue légal ailleurs

Les États-Unis se posent depuis quelques années la question des droits des grands-parents notamment pour ceux qui ont l'entière charge de l'éducation de leurs petits-enfants. Un ensemble d'organisations (professionnelles ou associations, groupements) revendiquent ces droits aux paliers étatique et national. Les deux points en discussion concernent plus précisément le besoin d'accorder aux grands-parents le statut de décideurs légaux ainsi qu'un soutien financier adéquat, dans les cas où ils sont les parents de facto de leurs petits-enfants.(Minkler et Roe, 1996; Roe et Minkler, 1998-1999). Cité par Chalfie (1994), des grands-parents éprouvent des difficultés à obtenir de l'aide financière, des prestations d'assurance-maladie, et un accès au logement, ainsi qu'à obtenir des droits légaux pour prendre des décisions touchant l'instruction et les soins de santé pour leurs petits-enfants.

Au Canada, le droit des grands-parents aux contacts avec leurs petits-enfants fait aussi l'objet de revendications parmi ceux privés de cet accès par leurs propres enfants ou par son ex-conjoint. Ces problèmes sont soulevés par les conflits familiaux et se produisent souvent en cas de séparation ou de divorce (Gladstone, 1991), en cas de remariage, ou même lors d'un décès dans la génération intermédiaire. Plusieurs groupes de défense ou d'entraide ont été formés au Canada, dont GRANDIR (Grands-parents réclamant accès, nouveau départ et retrouvailles), l'Association pour les droits des grands-parents, et la Orphaned Grandparents Association (l'Association des grands-parents orphelins). Si certains grands-parents souffrant de problèmes d'accès se sont adressés aux tribunaux, d'autres croient qu'une telle initiative va à l'encontre du but recherché (Derdeyn, 1985) et lui préfèrent la voie de la médiation familiale (Kruk, 1995). Wilson et DeShane (1982) estiment que le statut ambigu des grands-parents au sein de la famille a contribué à l'ambiguïté de leur situation légale au chapitre de l'accès à leurs petits-enfants.

## CONCLUSION

---

Au terme de cette synthèse bibliographique, nous pouvons affirmer l'importance de la grand-parentalité. Les changements survenus dans les familles aussi bien démographique qu'organisationnel, ou encore relationnel ont entraîné des transformations importantes de la grand-parentalité au niveau de ses représentations et de ses fonctions. L'ensemble des recherches répertoriées, dont le nombre est finalement conséquent, apportent des points de vue assez complets sur des grands-parents qui évoluent avec leur temps notamment à travers la terminologie de « nouveaux grands-parents ». Toutefois, on regrettera une certaine récurrence (aussi bien dans les références citées que dans les réflexions apportées) et le manque de données sur les pays étrangers.

Importants mais discrets, utiles mais respectueux, voici comment les grands-parents « parfaits » sont présentés aujourd'hui. Effectivement, en substance circule une image plutôt convenable de la grand-parentalité. Les quelques conflits, humeurs ou difficultés sont un peu noyées dans des descriptions positives ou « positivées ». On le retrouve dans l'ensemble des documents examinés qu'ils soient scientifiques ou grand-public (que ce soit de psychologues, de psychiatres, de sociologues, de pédagogues ou encore de journalistes).

Les grands-parents dans les familles contemporaines sont repérés comme essentiels en terme de construction identitaire, du maintien des valeurs et de ce qu'ils peuvent transmettre de leurs savoirs et de leurs biens... Ils jouent un rôle avéré de socialisation, de transmission, de mémoire et d'identité. Ils contribuent à l'équilibre des petits-enfants et concourent à leur socialisation dans un contexte que l'on perçoit d'affaiblissement du rôle et des fonctions éducatives de la famille contemporaine. Si, la solidité de la famille repose sur l'exercice de la fonction parentale, elle repose aussi sur l'exercice des fonctions grand-parentales en tant qu'équilibre puisqu'ils apportent des repères, des apprentissages normatifs sans pour autant être des « éducateurs » de première ligne. Le droit renforce d'ailleurs aujourd'hui leurs fonctions. La convention internationale des droits de l'enfant a reconnu la légitimité du droit de l'enfant de vivre avec ses deux parents et de rencontrer ses grands-parents. Partant de là, c'est le droit de maintenir des liens familiaux. Les grands-parents expriment ce droit puisqu'on ne peut nier à partir de différentes recherches, l'intensité des relations entre petits-enfants et grands-parents. Ils sont largement acteurs de la garde de leur petit enfant alors que l'on a tendance à la considérer comme une solution partielle. Ce n'est pas une garde « informelle » mais bien formelle qui répond aux besoins des familles que ce soit par défaut ou par choix. Plus de la moitié des grands-parents âgés de plus de 60 ans déclarent garder des petits-enfants de moins de 15 ans. Mais s'ils les gardent principalement pendant les vacances, ils les gardent aussi de façon quotidienne. Une majorité d'articles parlent de « figures grand-parentales différentes » mais sans jamais réellement les décrire ni que l'on sache à quoi elles renvoient. Figures indispensables de notre société, les grands-parents méritent toutes l'attention des recherches même si ce champ d'investigation n'est pas totalement vierge, il reste très largement à exploiter. Martine Segalen et Claudine Attias-Donfut ont, en quelque sorte ouvert la voix des enquêtes sociologiques, la DRESS a repris avec précision la question des modes de garde « informel ». Mais trop peu d'enquêtes permettent d'être précis sur les différences entre mode de garde quotidien et occasionnel (seulement deux répertoriées) et sur la comparaison dans le temps de l'évolution de la garde grand-parentale. On rappellera la difficulté de comparer les situations entre les pays (le manque de données étant la principale cause), du fait de la diversité des définitions des types de familles, des types d'aides et des modes d'accueil proposés. Qui sont-ils, qu'ont-ils de différents les uns des autres ? Pourquoi parler de différences ? Ces interrogations, combinés à l'ensemble du rapport, nous amènent à proposer quelques pistes de recherches et de questionnements.

**QUATRE axes travail** ont été identifiés afin d'étudier et de délimiter les variétés sociales de la grand-parentalité autour d'une question clef :

### **Quels sont les facteurs sociaux qui ont une influence sur les façons d'être grands-parents ?**

#### *1. Porter l'attention sur les différences sociales et ethniques de la grand-parentalité*

Le terme de grands-parents suppose une certaine homogénéité et occulte de la sorte toute les différences socioculturelles (sociales, et ethniques). Effectivement, les rôles et les fonctions de la grand-parentalité sont envisagés de façon très uniformes dans l'ensemble des textes : « on parle de grands-parents » comme s'il n'y avait qu'une seule façon d'être grands-parents. Seuls quelques travaux sur les mode de garde ont mesuré des différences entre les milieux ouvriers et les cadres mais ces analyses restent insuffisantes et annexes... Toutes les questions sur les grands-parents doivent être posées à l'aune des catégories sociales afin de mesurer si oui ou non il existe des vécus et des opinions différenciés tant du côté des parents que des grands-parents eux-mêmes. Sans trop de difficultés, on peut imaginer que les grands-parents constituent un regroupement hétérogène.

D'une autre façon les familles étrangères sont les grandes « oubliées » alors que des questionnements sur les socialisations différenciées des personnes âgées et des jeunes semblent particulièrement intéressantes à examiner... Effectivement, les générations des grands-parents immigrés, des parents intégrés et celle des enfants nés dans la culture française peut être source de distorsions, d'incompréhension entre ces générations (valeurs, traditions et coutumes différenciées, ayant des visons différentes quant à l'institution familiale, les rôles de chacun, etc.). La description des trajectoires familiales autour du lien grand-parental (grand-père et grand-mère) apparaît aussi comme une piste de réflexion à mener.

#### *2. Mettre l'accent sur les grands-pères*

Au principe sans doute « inconscient » que c'est la grand-mère qui assume les activités maternelles ou de grand-maternage, les grands-pères sont très absents des études. Effectivement, nous n'avons pas trouvé de travail sociologique sur ces derniers. Ils seraient intéressant de connaître les fonctions qu'ils assument vis-à-vis des petits-enfants, les rôles qu'ils se donnent et qu'on leur donne. On peut ainsi se questionner plus avant sur la répartition des rôles au sein du couple grand-parental : comment, quand et à partir de quel âge les grands-pères s'occupent-ils des petits-enfants ? Comment se décident les rôles, ? Quelle place souhaitent les grands-pères ?...

#### *3. S'interroger sur les grands-parents dans les différentes figures familiales (recomposées ou monoparentales)*

On a pu également constater le manque d'enquêtes quantitatives fouillées et d'enquêtes qualitatives sur les différences figures familiales. On suppose les difficultés rencontrées à travers les différents témoignages (Internet, ouvrages grand-public) mais aussi avec la jurisprudence sans pour autant qu'il existe de travaux scientifiques approfondis sur la grand-parentalité dans les familles recomposées ou monoparentales. Ces réseaux familiaux se caractérisent en effet par leur complexité relationnelle : les enfants ont plusieurs « pères » ou « mères » et des « fausses-vraies fratries », ils ont plusieurs grands-parents, des légaux et des non-légaux. Les travaux existants sur ces familles ne traitent pas des grands-parents ou de façon anecdotique, alors que l'on peut supposer les difficultés de rencontres des petits-enfants avec les nouveaux grands-parents..., les nouveaux petits-enfants... lorsqu'il y a eu séparation ou une nouvelle union...

#### 4. *Reprendre la problématique du cycle de vie comme modèle explicatif*

La question de l'âge est essentielle lorsque l'on évoque la grand-parentalité. D'une façon générale, l'âge de l'entrée dans la grand-parentalité se fait plus tard dans le cycle de vie. Par ailleurs, le temps de la grand-parentalité s'est rallongé : on est grands-parents plus longtemps actuellement qu'il y a 50 ans (et on peut même connaître l'arrière grand-parentalité). Ces constats démographiques soulèvent une question essentielle de la grand-parentalité : est-on grands-parents de la même façon lorsque l'on a 50 ans ou 80 ans ? D'une autre façon, est-on grands-parents de la même façon face à un jeune enfant, un adolescent ou un jeune adulte ? Ces questions sont actuellement sans réponse. Pour l'instant, les recherches ne différencient pas les âges de la vie et ni la problématique du cycle de la vie. Comme si la grand-parentalité était en quelque sorte sans enjeux sociaux. Comme si l'âge n'était pas le produit d'une construction sociale. Alors que de notre point de vue, la grand-parentalité doit être envisagée selon la problématique du cycle de vie car c'est bien en fonction de l'âge et de son découpage en séquences que l'on pourra mettre en évidence les différences de vécues de la grand-parentalité. Dans les sociétés contemporaines, l'âge constitue dans certains cas un enjeu social (par exemple rapportée aux questions des modes de garde des jeunes enfants la question de l'âge devient intéressante). Les âges de la grand-parentalité sont à définir précisément ce qui permettrait d'identifier plus correctement, ces « nouveaux » grands-parents, présents dans tous les textes actuels (scientifiques ou grand-public). En effet, l'image est floue sur cette nouvelle génération « de grands-parents » qui est bien née. Plus souvent nommés « seniors » (les 50-74 ans), cette terminologie efface parfois même leur rôle de grands-parents. En plus grande forme physique à un âge où il y a quelques années la santé leur faisait défaut, ils recherchent du bien-être (voyages, détente, consommation, etc.) d'autant qu'ils sont déchargés des soucis d'éducation, de travail et de retraite... et plus enclin à revendiquer leur liberté, entre leurs obligations familiales lourdes (s'occuper des plus jeunes et des très âgés) et leur fréquente implication bénévole dans la société civile (associations généralement). Dans ce découpage, on ne connaît pas le vécu grand-parental de la génération que les suit (les 74-85 ans). Nommés plutôt « les personnes âgées » voire « les très âgées », ils semblent plus proches des représentations classiques de la vieillesse avec son lot de difficultés physiques et sociales. Dans ce contexte générationnel, il paraît indispensable de se questionner sur les relations entre parents, enfants et petits-enfants à chaque étape du cycle de vie. (il faudra toutefois faire attention à l'uniformisation que sous-tend la classification par des âges, puisque cela ne signifie pas que les groupes sociaux intègrent ces modèles de façon identique).

Au terme de cette synthèse bibliographique s'intéressant aux données (enquêtes, articles, livres) actuellement disponibles, il ressort un ensemble d'informations riches mais qui méritent d'être approfondies, étayées car de nombreuses questions restent en suspens : les sources disponibles ne permettent pas d'y répondre. Les grands-parents prennent en charge un ensemble de rôles (le baby-sitting, les loisirs, le rôle de confidents, de transmetteur de l'histoire familiale, de valeurs sociales...) sans pour autant avoir de statut défini. La condition de grand-parent n'est pas un « état », mais bien un processus dynamique et fluide, susceptible de prendre, au fil du temps, des formes et des significations diverses. Educateurs « de la vie » les grands-parents de l'ère incontestable du « papymamy-boom » semblent chercher une place pour valoriser ou revaloriser leurs rôles sociaux et familiaux.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages et articles de recherches

- ALGAVA Elisabeth, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *DREES, Etudes et Résultats*, février 2003, n° 218.
- ARFEUX VAUCHER Geneviève, « De la naissance à la mort : les événements clés décrits par 800 personnes de 10 à 90 ans », *Grandir et vieillir. Parlons Ans*.
- ARFEUX VAUCHER Geneviève, « Des enfants, les vieux, la mort », *Gérontologie et Société*, n° 29, 1984.
- ARFEUX VAUCHER Geneviève, « Intérêt et conditions des relations inter-génération », in colloque national Inter-génération, Rombas, 1988.
- ARFEUX VAUCHER Geneviève, « Les vieux et la nourriture dans les livres pour enfants », *Gérontologie et Société*, n° 43, 1987.
- ARFEUX-VAUCHER Geneviève, « Des familles à 5 générations en France. Recherche exploratoire réalisée par la Fondation Nationale de Gérontologie et Novaris-Pharma », *Gérontologie et Société*, 2002, n° Spécial « Proximologie : premières études ».
- ARFEUX-VAUCHER Geneviève, « Les familles à cinq générations : entre plaisir et souffrance », *Recherches et Prévisions*, Mars 2003, n° 71.
- ARFEUX-VAUCHER Geneviève, « Vus par leurs petits-enfants. Entre grands-parents et petits-enfants : la force du lien », *Le Groupe Familial*, 1997, n°153, pp. 21-28.
- ARIES Philippe, « Les grands-parents dans notre société », in *Les grands-parents dans la dynamique de l'enfant*, Editions ESF, 1979, pp. 13-26
- ARRONDEL Luc, MASSON André, « Les transferts entre générations : l'Etat, le marché et les familles », *Futurible*, 11/1999, n° 247.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, « Rapports de générations. Transferts intra-familiaux et dynamique macro- sociale », *Revue Française de Sociologie*, 2000, pp. 643-684.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole, SEGALEN Martine, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine (dir.), *Le siècle des grands-parents. Une génération phare ici et ailleurs*, Paris, Autrement, Coll. Mutations, n°210, 2001
- ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 1998
- BLOCH Françoise, BUISSON Monique, *La garde des enfants une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- BOIS J.P, « Grands-parents, aïeux », *Annales de démographie historique*, 1991. pp 7-154.
- BOSSE-PLATIERE Hubert, «La présence des grands-parents dans le contentieux familial », *La Semaine juridique*, n°25.
- BOUCHET Sylvie, *De mère à grand-mère : approche psychanalytique d'une identité nouvelle*, Paris, Bayard Edition, Col. Païdos, 1992.
- BOUYER Sylvain, MIETKIEWICZ Marie-Claude, Schneider Benoît, (dir.), *Histoire(s) de grands-parents*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces théoriques », 2000.
- CAMDESSUS Brigitte (dir.), *Quand les grands-parents s'en mêlent*, Paris, ESF, Coll. « Le monde de la famille », 1993.
- CARADEC Vincent, *Le Couple à l'heure de la retraite*, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- CARADEC Vincent, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, Nathan, 2001.
- CARQUAIN Sophie, *Naissance d'une Mamie*, Marabout Editions, 1994.

- CASSAN F., MAZUY M., TOULEMON Laurent, « Douze millions et demi de grands-parents », *INSEE Première*, mai 2001, n° 776.
- CASTELLAN Yvonne, *Les grands-parents, ces inconnus*, Paris, Bayard Ed. 1998.
- CHATEL Véronique, *Demain les grands-parents*, Paris, Ed. du Félin, 1994.
- CHAUFFAUT Delphine, « La relation entre les générations de la contrainte au plaisir ? », *CREDOC*, coll. « Consommation et Mode de vie », 05/2003, n° 164.
- CHAUVEL Louis, *Destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XXème siècle*, Paris, PUF, 2002.
- CHOKRANE Bertrand, HATCHUEL Georges, « La dynamique sociale des seniors », *CREDOC*, coll. « Consommation et modes de vie », mai 1999, n°135,
- CHONE Philippe, LE BLANC David, ROBERT-BOBEE Isabelle, « Offre de travail féminine et garde de jeunes enfants », *INSEE*, Document de travail, octobre 2002.
- CHOUCHENA, O., SOUÏE M. et NOËL, J.. *Les grands-parents dans la dynamique normale ou pathologique des enfants*, 1995.
- CLERC Loly, *On veut voir nos petits-enfants !, Conflits et disputes dans les familles comment en sortir ?* Editions de la Martinière, Col. Mouvements d'époque, 2003.
- COENEN-HUTHER Josette, KELLERHALS Jean, VON ALLEN Malik, *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Editions Réalités Sociales, 1994.
- COLLECTIF « Grands-parents - Enfants : relations essentielle », *Revue Petite Enfance*
- COLLECTIF « Les figures de la parenté », *Informations sociales* n°56, 1996
- COLLECTIF, « Les grands-parents », *Dialogue*, Erès, n°158, 4<sup>ème</sup> trimestre 2002.
- COLLECTIF, « Les grands-parents », *La revue internationale de l'éducation familiale*, Matrice, 2001, n°1, vol.5.
- COLLECTIF, Club International de pédiatrie sociale : « Des grands-parents et des petits-enfants : représentations, réalités, expériences », Colloque 6 et 7/11/1991.
- COLLECTIF, *Grands-parents et lien social*, Colloque, Paris, mars 2002.
- COLLECTIF, *Le journal des psychologues*, dossier « Génération Grands-parents, Mars 1991, n° 85.
- COLLECTIF, *Le lien et la loi*, Colloque, Lille, mars 2001.
- COLLECTIF, *Les Grands-parents dans la dynamique psychique de l'enfant : 6<sup>ème</sup> journée scientifique du Centre de guidance infantile de l'institut de puériculture de Paris*. Editions ESF. (1979) 1982.
- CORLET C, *L'héritage : mes grands-parents au quotidien*, 1998.
- COURSON Jean Pierre, MADINIER Chantal, « La France continue de vieillir ; le Nord Pas de Calais reste la région la plus jeune », *INSEE Première*, n°746, novembre 2000.
- CREDOC, « Les enfants du baby-boom face à leur futur », JUILLET 1998.
- CRENNER E., « Famille, je vous aide », *INSEE Première*, 1999, n°631.
- CRENNER E., « La parenté un réseau actif de sociabilité mais concentré », *INSEE Première*, n° 600, 07/1998.
- CREPIN Christiane, « Bilan démographique », CNAF, Dossiers Etudes n°52, janvier 2004.
- DANIEL Audrey, RUAULT Marie, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en mai 2002 », DREES, *Études et résultats*, 2003, n°235.
- DEGENNE Alain, LEBEAUX M.O., « L'entraide entre les ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Société Contemporaines*, 1991, n°8.
- DELESTRE Antoine, *Grands-parents et petits-enfants aujourd'hui*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991.
- DERIENCOURT Maurice, *De la constitution de dot par les grands-parents*, Paris, Université de Droit, Editeur scientifique : Larose et Tenin, 1907.
- DESPLANQUES Guy, « Garder les petits : organisation collective ou solidarité familiale ? », *La société Française, Données Sociales*, 1993, pp. 330-338.
- DOISNEAU Lionel, « Bilan démographique 2002 », *INSEE Première*, janvier 2003, n° 882.
- DREES, « Enquête Etude de l'histoire familiale », INSEE-INED, *Etudes et Résultats*, N° 218; février 2003.

- DUMARET Annick, *Les liens familiaux à l'épreuve du Sida : grands-parents, oncles et tantes à nouveau parents*, Paris, Editions du CTNERHI, 1999.
- DUMERC Colette, *Les grands-parents des enfants psychotiques : étude préliminaire d'une population*, Thèse. Bordeaux 2, Bergeret Editions, 1978.
- DUPOND Magali, *Valorisation et connaissance des grands-parents chez les enfants de 9-11 ans*, 1993.
- DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, « Le soutien de la référence généalogique »
- FABRE Nicole, « Etudes psychothérapeutiques », Volume 57. *Les Grands-parents*. Bayard Editions Le Centurion 01/01/84.
- FAGNANI J., LETABLIER M-T., « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent », CNAF, *Recherches et Prévisions*, 2003, n°72.
- FICHARD-LABRY Brigitte, « Quel droit pour les grands-parents au 21ème siècle ? », *Les grands-parents d'aujourd'hui*, Les ateliers de l'INED, 28 janvier 2003.
- FLIPO Anne, LE BLANC David, LAFERRERE Anne, « De l'histoire individuelle à la structure des ménages », *INSEE Première*, n° 649, mai 1999.
- FUCHS Maire-Françoise, LAPLAGNE Genviève (dir.), *L'art d'être grands-parents*, Minerva, 1999
- FUCHS Marie-Françoise, *Questions de grands-parents : comment trouver sa place dans la famille et la société d'aujourd'hui*, Paris, EDLM (Ed. de la Martinière), Col. Mouvements d'époque, 2001.
- FURET (Le), *Histoires de familles*. Dossier, Strasbourg, n°11, juin 1993 : pp. 4-32.
- GARE Thierry, *Les grands-parents dans le droit de la famille*, Paris, Ed. du Centre national de la recherche scientifique, 1989.
- GARE Thierry, RUBELLIN Jacqueline (dir.), *Les grands-parents dans le droit de la famille*, Thèse de droit Privé, Lyon 2, 1988.
- GASTALDI Jean, *Le petit livre des grands-pères et des grands-mères*, Monaco, Editions du Rocher, 2003.
- GILLES Cristel, « L'accueil et l'éducation des jeunes enfants aux Etats-Unis », *DREES*, « Coll. ÉTUDES et RÉSULTATS », n° 233, avril 2003.
- GILLES Cristel, PARENT A., « La réforme du Welfare américain de 1996. Objectifs, méthodes d'évaluation, principaux résultats », *Revue Économique*, Vol 53, n° 6, 2002
- GIRARD I., Les relations entre générations à la naissance des petits-enfants.
- GISSOT Claude, « Les personnes âgées apportent aujourd'hui une aide non négligeable à leurs descendants », *CERC, Notes et graphiques*, 1992, n°18.
- GOURDON Vincent, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001.
- Grands-mères au fil des pages. Horay Editions.1997.
- GROUPE FAMILIAL (LE) - *Entre grands-parents et petits enfants : la force du lien*. Ecole des Parents et des Educateurs, Paris, n° 153, février 1997
- GUERIN Serge, *Le Boom des seniors*, Economica, 2000.
- GUILLOT Olivier, « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants », *INSEE, Économie et Statistique*, 2002, n°352-353.
- HOFFERTH S.L., « Child Care in the United States today », *Financing Child Care*, Vol 6. 1996.
- HUGUENIN Jacques, *Seniors : l'explosion*, Gallimard, Coll. Folio Actuel, 1999.
- INED, *Etude de l'histoire familiale*, 2001.
- ISAMBERT, Fernande, *Grands-parents d'aujourd'hui*. SPER Editions. 1971. Collection : Clair: Avenir/14.
- JOLLIOT Céline, « Pépère, Mémère, les parents de maman et les autres... », *Les grands-parents d'aujourd'hui*, Les ateliers de l'INED, 28 janvier 2003.
- KAEMPF Bernard, *Relations entre les générations : arrières-grands-parents, parents et arrières petits-enfants*, Paris, Oberlin Editions, 2001.
- KELLERHALS Jean, « Les solidarités lignagères », in le Groupe familial, *Entre grands-parents et petits enfants : la force du lien*. Ecole des Parents et des Educateurs, Paris, n° 153, février 1997
- KIAT Marie-Laure, *La place juridique actuelle des grands-parents dans le droit de la famille*, Paris 8, Thèse de droit privé en cours.

- KIENTZ A., *Irremplaçables grands-parents*, Paris, Casterman/Ecole des Parents, 1982.
- KNIBIELHER Y., *Les pères aussi ont une histoire*, Paris, Hachette 1987.
- KORNHABER Arthur, WOODWARD Kenneth, *Grands-parents, petits-enfants : le lien vital* (trad. et adapt. de l'américain par Marie-Hélène Dumas), Paris, R. Laffont, Collection Réponses, 1988.
- L'enfant et sa famille : autorité parentale, commerce, divorce, droit international, éducation, enlèvement d'enfant, filiation, fiscalité, grands-parents, obligations alimentaires, successions, violences familiale*. Editions du Juris Classeur 2003.
- « La fin de l'hégémonie du jeunisme » *Marketing Magazine*, n° 65, 01/12/2001.
- LAPIERRE Nicole, *La famille providence : trois générations en Guadeloupe*, Paris, La Documentation Française, 1997.
- LAPIERRE Nicole, *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, Etat*, Nathan Editions, coll. "Essais et Recherche" : série Sciences Sociales, 1995.
- LAPOUGE Myriam, *Etude de la représentation grand-parentale chez les enfants*, S.I. Editions, 1998.
- LE CORRE V., « Les modes d'accueil des jeunes enfants en Europe II, Dossiers solidarité et santé, n° 3, juillet-septembre, DREES, 2000
- Le rôle des grands-parents : relais et pivots de la famille. [organisé par « Le temps retrouvé ». Editions Taitbout. 1994.
- LEBRAS Hervé, « Parents, Grands parents, Bisaïeux », *Population*, n° 1, 1973.
- LEPRINCE Frédérique, *L'accueil des jeunes enfants en France : états des lieux et pistes d'amélioration*, HCPF, janvier 2003.
- LEVET-GAUTRAT Maximilienne, « De nouveaux grands-parents? », *Le journal des psychologues*, dossier « Génération Grands-parents », Mars 1991, n° 85 pp. 20-23
- MARBEAU-CLEIRENS Béatrice, « De l'image traditionnelle à la nouvelle génération... », *Le journal des psychologues*, dossier « Génération Grands-parents, Mars 1991, n° 85.
- MARION Sylvie, *Les nouvelles grands-mères : l'art et la manière d'être grand-mère aujourd'hui*, Paris, Hachette 1996. EPUISE
- MARPSAT M., « Les échanges au sein de la famille », *Economie et statistique*, 1991, n°239.
- MARTIAL Agnès, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », *Dossier d'étude CNAF* n° 29, mai 2002.
- MARTIN Claude, *L'après-divorce*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social,
- MARTIN Michèle, « Éduquer ses petits-enfants à la citoyenneté ». Entre grands-parents et petits-enfants: la force du lien. *Le Groupe Familial*, 1997, n°153, pp. 84- 94.
- MARTINIERE (A), JURGENSEN (G) : Dis-moi, Grand-mère...le livre de la famille. Robert Laffont. 1982.
- MAZUY Magali, TOULEMON Laurent, INED, Dossiers et recherches n° 93, février 2001, étude de l'histoire familiale, premiers résultats de l'enquête ménages.
- MEAD Margareth, « Devenir grand-mère », in *Aspects du présent*, Denoël Gonthier. 1982.
- MERAI Magdolna, *Grands-parents, charmeurs d'enfants : étude des mécanismes trans-générationnels de la maltraitance*, Paris, L'Harmattan, Collection Psychologiques, 2002.
- MESSU Michel, *Solidarité familiale*, Cahier de recherche N°174, 07/2002, Editions CREDOC.
- MIETKIEWICZ Marie-Claude, COLIN C., « L'arrière grand-mère, une «vieille» grand-mère ? », *Pratiques Psychologiques*, 2000, 3, pp 11-18.
- MIJOLLA de A., « Un rôle dans l'univers psychique de l'enfant ». Entre grands-parents et petits-enfants: la force du lien. *Le Groupe Familial*, 1997,153, pp. 34-40.
- MONJARET Anne, « L'argent des cadeaux », *Ethnologie Française*, 1998, n°4, octobre-décembre.
- MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan Editions, coll. « Essais », 1996.
- NATANSON Madeleine, *Dans la famille, je demande les grands-parents*, Fleurus, Collection : Le métier de parents 1999.
- NEAU André, *Les droits des ascendants (pères, mères, grands-pères, grands-mères de militaires morts pour la France, de mobilisés et de victimes civiles de la guerre)...Editions T. Tancrede. 1923.*
- Niveau de vie, solidarités familiales, justice : des opinions apaisées, un printemps comme les autres », CREDOC, *Consommation et Mode de vie*, 09/1986 ,n° 12.

- PENNEC Sophie, « La place des familles à 4 générations en France », *Population*, N° 1, janvier février, 1996, pp 31-60.
- PERIVIER Hélène, « Emploi des mères et garde des jeunes enfants : l'impossible réforme ? », *Droit Social*, 2003, n°9-10, pp. 795-804.
- PERIVIER Hélène, « La garde des jeunes enfants, affaire de femmes ou affaire d'Etat », Lettre de l'OFCE, n°228, janvier, 2003.
- PERROT M., *Ethnologie de Noël. Une fête paradoxale*, Paris, Grasset, 2000.
- PICOULET Frédérique, « L'enfant et sa représentation des grands-parents : étude clinique comparative à partir de dessins et d'entretiens d'enfants âgés de 7 à 9 ans », 1999.
- PISON Gilles, « La population en France en 2002 », *Population et Sociétés* n° 388, mars 2003.
- PITROU Agnès, « Des solidarités entre générations », *Futurible*, n°88, 01/05/1985, pp 51-60.
- PONSARD Dominique, *L'art d'être grand-mère : approche psychosociale du rôle de grand-mère*, 1995.
- POULLAIN, DOLEANS, *Les grands-parents. Thèse*.
- Pour toi grand-mère : une anthologie des plus beaux textes littéraires. L'Archipel. 2003.
- POUSSIN G., « La fonction grand-parentale » *Gérontologie*, 1987/10, N° 64, pp 3-12.
- POUSSIN, G., « Pour une grand-mère qui guérit les bosses », *Le journal des psychologues*, dossier « Génération Grands-parents », Mars 1991, n° 85, pp. 35-37.  
pp 413-524. 1992. **EPUISE**
- RAPAILLE Gilbert, *Comprendre ses parents et ses grands-parents*, Marabout Editions, 1983 (une version plus ancienne 1982 chez Belokapi. Presse enfants Bayard-Presses).
- RAPPORT, *Le jeu, médiateur privilégié des relations grands-parents et petits-enfants*, Association des bibliothèques d'Île de France (ALIF) et Ecole des Grands-parents Européens, 1997.
- ROCHEFORT Robert, *Vive le papy-boom*, Odile Jacob, 2000.
- ROSALTO G., *Trois générations*, in *Essais sur le symbolique*, Gallimard, 1969.
- ROUSSEL Louis, « Les grands parents, figures du temps », *Gérontologie et Société*, 1994/03, N° 68, pp 33-44.
- ROYAL Ségolène, *Le printemps des grands parents : la nouvelle alliance des âges*, Paris : R. Laffont, 1987 Collection Cogite.
- ROYER, J., *Que nous disent les dessins d'enfants?* Marseille: Hommes et perspectives.
- SAUT Roger, *Droits des grands-parents sur la personne de leurs petits-enfants*, Paris, Rousseau, Thèse de droit, 1941.
- SAYN I., « Les relations personnelles des grands-parents avec leurs petits- enfants », *Gérontologie et Société*, 2000/06, N° 93, pp 63-72.
- SCHNEIDER, Benoît, MIETKIEWICZ Marie-Claude : Solidarité familiale et identité grand-maternelle, *La revue Internationale de l'Education familiale*, vol 1, N°2, 1997, pp 43-60.  
« Les seniors, ces « ados » de demain » Marketing magazine n°49, 01/04/2000.
- SEGALEN Martine, « Enquête sur la grand-parentalité en France », in *Anthropologie et sociétés*. - Québec. - 2000, vol. 24, no 3, p. 75-91
- SEGALEN Martine, « Familles générations : grandes tendances » Coll. L'état de la France 2001/2002. La découverte Edition. pp 68-75.
- SEGALEN Martine, « L'invisibilité sociologique des grands-parents » *Gérontologie et Société*, 1996/12, N° 79, pp 211-225.
- SEGALEN Martine, Grand-parentalité contemporaine et filiation, In: En substances : textes pour Françoise Héritier / sous la dir. de Jean-Luc Jamard, Emmanuel Terray et Margarita Xanthakou. - [Paris] : Fayard, 2000. - p. 269-277.
- SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2000.
- SONET Denis, L'art d'être parents et grands-parents. Editions Le Livre Ouvert. 2001. 91
- SOULE Michel (dir.), *Les grands-parents dans la dynamique de l'enfant*, Paris, ESF, 1975, 1982 Edition 3e tirage Collection La vie de l'enfant.
- TAISNE Geneviève, GENTIL-BAICHIS (de) Yves, *Au plaisir des grands-parents*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

VALLIN Jacques, MESLE France, « Vivre au-delà de 100 ans », *Population et sociétés*, n° 365, février 2001.

VIMONT Claude, *Le nouveau troisième âge, une société active en devenir*, Economica, 2001.

VINCENT Sandrine, « Le jouet dans la construction du lien familial », in Legall Didier (dir.), *Genres de vie et intimités, Chronique d'une autre France*, Paris, L'harmattan, 2005.

VINCENT Sandrine, Les jouets : entre souvenirs et transmissions, intervention 2003.

VUEBAT, Marie Denise MIDON, Réflexions sur les grands-parents d'aujourd'hui. Nancy 1980, (médical)

ZWEIFEL, ROGGWILLER Sylvie, Grands-parents et psychose infantile : étude de l'intervention des grands-parents dans l'histoire clinique de 5 enfants, réflexions et revue de la littérature. Le p'tit Thésar Editions. (médical)

### Guides

AUBRY C., LAROCHE C., *L'art d'être grand-mère*, P. Horay Editions, [1989], 2002.

DUGAS Ariette : *Ne m'appelle pas Mummy !*, Edition Hors Collection, 1994

OLIVIER Philippe, Guide pour être de bons grands-parents. Editions De Vecchi, 2000.

Précieux grands-parents : comment éveiller la spiritualité de nos petits-enfants élevés loin de Dieu ? : des grands-parents témoignent, Editions P. Téqui. 1994.

WESTHEIMER Ruth, *Profession: grands-parents*, Paris, Osman Eyrolles, Collection Santé & société, 2000.

BARBARAS Emmanuelle, *Saveurs de famille : la cuisine en héritage* / Véronique Châtel, Paris, Mille et une Nuits, 2000.

### Ouvrages de types récits, récits personnels :

ALDECOA, Josefina : confesiones de una abuela. Temas de Hoy Editions. Collection « Tiempo de encuentro ». 1998.

BLANC, Georges : Vie et mort de personne ou un grand-père en vaut un autre : suivi de una leçon de français. Vent terral. 2001.

CAMI, Pierre-Henry : les grands-parents terribles. [Recueil de saynètes. Editions Baudinière. 1939. 287 P.

CHAMPION Jeanne, Lambeaux de mémoire : enfance, Plon Editions, 2001.

CLOS Yvonne, *Dis, Mamie, tu l'écris notre histoire d'Amour*, Paris, Robert Laffont. (1<sup>ère</sup> éd. : 1985, sde : 1989.

COHEN, Maxime, *Confins de la mémoire : récit*. Editions De Fallois. 1998.

Dans la spirale. Margerie, Diane de (1927-...). Gallimard Editions. 1996.

DELAROY, Jean : Pense à parler de nous chez les vivants. Vertical Editions. 1997.

DENIS, Marie : Célébration des grands-mères. Encre Bleue. 1998. 140 P.

DIDIER Bertrand : le talon d'Achille des Panhard. Editions Thot. 2002.

DOUCET Geneviève, *Au bonheur des grands-parents*, Paris, Albin Michel, 1997.

DOUCET, Geneviève : Au bonheur des Grands-mères. Albin Michel Editions. 1997. 125 P.

DUPLATRE, Aimé : La Draïo de mes grands-parents : récit. Editions de la Bruyère. 1996.

EDMEE : Souvenirs de deux grands-pères recueillis et arrangés par leur petite fille Edmée. Mame et Fils Editions. 1910.

GASTALDI Jean, Bonheur de grands-mères, Paris, Monaco, Editions du Rocher, 2000.

GIRAUD Michel ill, *Les grands-parents de Julie ou la famille dans le bon sens* / [texte Pierre-A. d'Oilliamson ; préf. Delius Lieu / Dates Paris, Maison de la pédagogie, 1996.

GRAFFETEAUX (S.), Mémé Santerre, Une vie. Editions du Soir. 1975

Grand-mère, je t'aime : lettres de jeunes à leurs grands-parents. Association Vivre et l'Ecrire. Desclée et Brouwer Editions. 2000 (Existe une édition antérieure)

LANNIC, Nelly : Fine. Récit de Nelly LANNIC. Editions G. Pastre. 1998. les grands-parents ont la parole [propos recueillis par la classe de lettres Supérieures du Lycée Jeanne D'Arc de Rouen] CRDP de Rouen Editions, 1981.

L'héritage : nos grands-parents au quotidien / [par] des élèves du Lycée professionnel Camille Claudel avec Claudie Richard et Jean-Claude Messier, Condé-sur-Noireau : Editions Charles Corlet 1988. 267 p.

LOUIS Jeannine, *Il était 7 fois*. Editions La souterraine ou éditions J. Louis, .1997.

MALEH Lucienne, *Reste avec moi Mamie*,. Editions,. 1995.

MANCEAUX Michèle, *Le fils de mon fils*. Editions, France Loisirs 1989.

MARCADE Auguste, *Histoire anecdotique du siècle. Grands-pères et petits- fils*. 2<sup>ème</sup> édition. Rouveyre et G. Blond Editions. 1883.

MARTINERIE Andrée, *Une passion de grand-mère*. Editions France Loisirs, 1983. 265 P.

ORLEANS (D') Isabelle, *Mon bonheur de grand-mère*, Editions Robert Laffont, 1995.

PELTIER, Paulette, *Rendez-moi mes petits-enfants*, Editions Castel, 1996.

PETRES, Geneviève, *Au revoir Pépé*, Nakache Editions, 1998.

POULAIN Claudine, *Avec nos grands-mères : récits, anecdotes, pratiques sociales et culturelles*. C. Poulain Editions.1997.

ROUQUETTE, Yves, *Anem ambé Ricon al vilatge de papet e de mamet : Allons avec Ricou au village de ses grands-parents*, Institut d'Estudis Occitans, 1981.

SCHULLER, Lucienne, *L'Autre*. Editions de la Framboisière. 1997.

Theron Marie Hélène, *Le goût des souvenirs. Quand nos grands-mères étaient enfants*, Aubanel Editions. 2003.

YARCOV, Robert, *Estrella : une étoile endormie*, G Wern Editions, 1996.

### **Livres types humour (exemples)**

COTINAUD, Caroline, *La Mammy big bang : les nouvelles grands-mères ne sont pas ce que l'on croit* Albin Michel Editions. 2001.

GUILLOIS, Mina, *L'Humour des grands-parents et de leurs petits-enfants*, Marabout. 1990.

PIEM, *Guide des Grands-mères : M'ma Paco*, Hermé Editions, 1988.

### **La littérature pour la jeunesse (exemples)**

ARFEUX-VAUCHER, Geneviève. *La vieillesse et la mort dans la littérature enfantine de 1880 à nos jours*. Paris Imago, 1994

BATES, Diane, *Une grand-mère au volant*. Manchecourt, Flammarion, 1992. (Castor poche)

BLAZKOVA, Jaroslava, *Un merveilleux grand-père*. G.P., 1974. Rouge et or dauphine

GRIEVE, James. *Grands-mères à louer*. Paris : l'école des loisirs, Médium, 1990.

RICHTER, Brigitte. *La fugue de grand-père*, Médéric. Paris : Magnard, 1984. (Tire-Lire poche)...

## Sources internationales

- BAYDAR Nazli, BROOKS-GUNN JEANNE, Profiles of Grandmothers who Help Care for Their Grandchildren in the United States, *Family Relations*, vol. 47, n. 4, octobre, 1998, pp. 385-393
- BENGSTON Vern L., "Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds", *Journal of Marriage and Family*, vol. 63, n. 1, febbraio, 2001, pp. 1-16
- BERSET, Valérie (et al.), familles et générations, de la flexibilité du réseau d'entraide, questions familiales/familienfragen/questioni familiari, N° 1, 1999, pp 2-29.
- BOWERS Bonita F., Myers Barbara I., Grandmothers Providing Care for Grandchildren: Consequences of Various Levels of Caregiving, *Family Relations*, vol. 48, n. 3, luglio, 1999, pp. 303-311
- BRAMANTI Donatella (a cura di), La famiglia tra le generazioni. Atti del XVI Convegno del Centro studi e ricerche sulla famiglia, 13-14 ottobre 2000, Vita e Pensiero, Milano, 2001.
- BUDINI GATTAI Flavia, MUSATTI Tullia, Grandmothers' Involvement in Grandchildren's Care: Attitudes Feelings and Emotions, *Family Relations*, vol. 48, n. 1, gennaio, 1999, pp. 35-42
- CAPUTO Richard K., Grandmothers and Coresident Grandchildren, *Families in Society*, vol. 80, n. 2, marzo-aprile, 1999, pp. 120-126
- CARRA Mittini Elisabetta (a cura di), *Una famiglia, tre famiglie. La famiglia giovane nella trama delle generazioni*, Unicopli, Milano, 1999.
- CASTELLINI Federica, « La relazione nonni-nipoti nella famiglia giovane », *La famiglia*, n. 201, maggio-giugno, 2000, pp. 20-33
- CHALFIE D., "Going it alone : A Closer Look at Grandparents Parenting Grandchildren". Washington, D.C.: American Association of Retired Persons, 1994.
- CIONI Elisabetta, *Solidarietà tra generazioni. Anziani e famiglie in Italia*, Franco Angeli, Milano, 1999.
- COLLECTIF, « Solidarité entre les générations : le rôle des grands-parents », Colloque international intitulé, 1999.
- CROSNOE Robert, ELDER GLEN H. Jr., "Life Course Transitions, the Generational Stake, and Grandparent-Grandchild Relationships", *Journal of Marriage and Family*, vol. 64, n. 4, novembre, 2002, pp. 1089-1096
- DEL CORE Pina, « Rapporto intergenerazionale e vita consacrata », *Consacrazione e servizio*, n. 7-8, luglio-agosto, 1997, pp. 9-28
- DELLMANN.JENKINS Mary, BLANKEMEYER Maureen, PINKARD Odessa, Young Adult Children and Grandchildren in Primary Caregiver Roles to Older relatives and Their Service Needs, *Family Relations*, vol. 49, n. 2, aprile, 2000, pp. 177-186
- DODSON Fitzhugh, *Etre grands-parents aujourd'hui*; trad. de l'américain par Yvon et Nicole GEFFRAY, Paris, R. Laffont, Coll. « Réponses », 1981.
- EYLAT Odette, Qui es-tu grand-mère ? Et toi grand-père ?, Montréal, Editions de l'homme, Paris, Diffusion inter-forum, 1983.
- FERLAND Francine, *Grands-parents aujourd'hui plaisirs et pièges*, Québec, Editions de l'Hôpital Ste Justine, 2003.
- FINGERMAN Karen L., "The Good, the Bad and the Worrisome: Emotional Complexities in Grandparents' Experiences with Individual Grandchildren", *Family Relations*, vol. 47, n. 4, octobre, 1998, pp. 403-414
- FORD Judy, Les merveilleuses façons d'être grands-parents (Trad. de l'américain). Editions Modus Vivendi (Québec). 1997.
- FREY Luigi, *La solidarietà intergenerazionale: aspetti economici*, Oggidomani anziani, n. 2, 1999, pp. 13-55.
- GLADSTONE, J.W., « An analysis of changes in grandparent-grandchild visitation following an adult child's remarriage », *Canadian Journal on Aging*, 1991, 10, pp. 113-126.

- GLADSTONE, J.W., « Factors associated with changes in visiting between grandmothers and grandchildren following an adult child's marriage breakdown », 1987, *Canadian Journal on Aging* 6: 117-127.
- GOLDBERG-GLEN Robin (et al.), "Multigenerational Patterns and Internal Structures in Families in which Grandparents Raise Grandchildren", *Families in Society*, vol. 79, n. 5, sett-ott, 1998, pp. 477-489
- Grandchild-Grandparent Relationship, *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, n. 1, feb., 1999, pp. 188-198
- HALL Edie Jo, CUMMINGS E. Mark, The Effects of Marital and Parent-Child Conflicts on Other Family Members: Grandmothers and Grown Children, *Family Relations*, vol. 46, n. 2, aprile, 1997, pp. 135-143
- KALIL Ariel (et al.), Effects of Grandmother Coresidence and Quality of Family Relationships on Depressive Symptoms in Adolescent Mothers, *Family Relations*, vol. 47, n. 4, ottobre, 1998, pp. 433-441
- KING Valarie, ELDER Glen H., "Education and Grandparenting Roles", *Research on Aging*, vol. 20, n. 4, luglio, 1998, pp. 450-474
- KING Valarie, ELDER Glen H., "The Legacy of Grandparenting: Childhood Experiences with Grandparents and Current Involvement with Grandchildren", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 59, n. 4, novembre, 1997, pp. 848-859
- KING Valarie, The Legacy of a Grandparent's Divorce: Consequences for Ties Between Grandparents and Grandchildren, *Journal of Marriage and Family*, vol. 65, n. 1, febbraio, 2003, pp. 170-183
- KITZINGER Sheila, *Diventare nonna. Come affrontare un'esperienza travolgente senza esserne travolta*, Mondadori, Milano, 1998.
- KRUK, E., « Grandparent-grandchild contact loss: Findings from a study of «grandparent rights» members », 1995, *Canadian Journal on Aging* 14: 737-754.
- LAWSON David M., BROSSART Daniel F., Intergenerational Transmission: Individuation and Intimacy Across Three Generations, *Family Process*, vol. 40, n. 4, 2001, pp. 429-442
- LUSSIER Gretchen (et al.), Support Across Two Generations: Children's Closeness to Grandparents Following Parental Divorce and Remarriage, *Journal of Family Psychology*, vol. 16, n. 3, settembre, 2002, pp. 363-376
- MATTHEWS S.H., SPREY J., Adolescents ' relationships with grandparents : an empirical contribution to conceptuel clarification, *Journal of Gérontology*, 40, 621-626
- MILLWARD Christine, "Effects of Gender and Paid Work on Grandparenting", *Family Matters*, n. 46, 1997, pp. 18-21
- MINKLER, M., ROE, K.M., Grandparents as surrogate parents. *Generations*, 1996, Spring, pp. 34-38.
- MUELLER Margaret M., Wilhelm Brenda, Elder Glen H., Variations in Grandparenting, *Research on Aging*, vol. 24, n. 3, maggio, 2002, pp. 360-388
- NICOLO-CORIGLIANO Anna Maria, « Il transgenerazionale tra mito e segreto », *Interazioni*, n. 1, 1996, pp. 138-152.
- OCDE (2000) (Petite enfance, grands défis. Éducation et structures d'accueil» et « Early Childhood Education and Care Policy in the United States of America ", DECO COUOÏ Note, July.
- PALACIO-QUINTIN E., CODERRE R., Les services de garde à l'enfance: influence des différents types de garde sur le développement de l'enfant, département de psychologie, Université du Québec à Trois Rivières, avril 1999.
- PANIZZA Raffaele, « La carica dei nuovi nonni », *Vivereoggi*, n. 10, dicembre, 2001, pp. 49-51
- PIERCY Kathleen V., CHAPMAN Jeffery G., Adopting the Caregiver Role: a Family Legacy, *Family Relations*, vol. 50, n. 4, ottobre, 2001, pp. 386-393
- ROBERTO, K. et STROES, J. « Grandchildren and grandparents: Roles, influences and relationships », 1992, *International Journal of Aging and Human Development*, 34: 227-239.
- ROE, K.M. et MINKLER, M. 1998-1999. Grandparents raising grandchildren: Challenges and responses. *Generations*, Winter, pp. 25-32.
- ROSENTHAL Carolyn J., GLADSTONE James, *Etre grands-parents au Canada*, Institut Vanier, 2000.

- SANDS Roberta G., GOLDBERG-GLEN Robin, "Factors Associated With Stress Among Grandparents Raising Their Grandchildren", *Family Relations*, vol. 49, n. 1 janvier, 2000, pp. 97-105
- SGRITTA GIOVANNI B. (a cura di), *Il gioco delle generazioni. Famiglie e scambi sociali nelle reti primarie*, Franco Angeli, Milano, 2002.
- SILVERSTEIN Merrill, LONG Jeffrey D., Trajectories of Grandparents' Perceived Solidarity with Adult Grandchildren: A Growth Curve Analysis over 23 Years, *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, n. 4, novembre, 1998, pp. 912-923
- SMITH Gregory C., Savage-Stevens Susan E., Fabian Ellen S., "How Caregiving Grandparents View Support Groups for Grandchildren in Their Care", *Family Relations*, vol. 51, n. 3, juillet, 2002, pp. 274-281
- SPINI Sergio, « Il ruolo dei nonni oggi », *La famiglia*, n. 215, septembre-octobre, 2002, pp. 65-70
- STUCKELBERGER, ASTRID : les aspects de genre, des solidarités familiales intergénérationnelles, questions familiales/familienfragen/questioni familiari, N°1, 1999 pp 59-62.
- THOMAS, J.L. The grandparent role: A double bind, 1990, *International Journal of Aging and Human Development* 31: 169-177
- THOMPSON Paul, "The Role of Grandparents When Parents Part or Die: Some Reflections on the Mythical Decline of the Extended Family", *Ageing and Society*, vol. 19, n. 4, juillet, 1999, pp. 471-503
- TROLL, L.E. The contingencies of grandparenting. In V.L. BENGSTON et ROBERSTION J.F., *Grandparenthood*, Beverly Hills : Sage. 1985, pp. 135-149).
- WHITLEY Deborah M. (et al.), "Strengths-based Case Management: The Application to Grandparents Raising Grandchildren, *Families in Society*, vol. 80, n. 2, marzo-aprile, 1999, pp. 110-119
- WILSON, K.B. et DE SHANE, M.R., « The legal rights of grandparents: A preliminary discussion », 1982, *The Gerontologist* n°22, pp. 67-71...

### Documents audiovisuels

- Le temps des grands-parents [Enregistrement vidéo] / François Ponchelet, Yann Moine... [et.al.] Lieu / Dates [France] : [s.n.] [prod.], [2001] ([Paris] : F2 [diff.], 2001) Collection Envoyé spécial
- Club International de pédiatrie sociale : « Des grands-parents et des petits-enfants : représentations, réalités, expériences » Colloque 6 et 7/11/1991. pp 413-524. 1992.
- Les Grands-parents /enregistrement vidéo. CECOM Europe Editions. CNASM.1995.
- BENABENT, Alain : Voix parlée. Avocassette (enregistrement sonore) : informations thématiques : 1988. N° 3. - Droit des grands-parents, adopt. Pleinière. Audijuris Editions.